



**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
SÉANCE DU 27 MAI 2019**

- COMPTE RENDU INTÉGRAL -

Le lundi vingt-sept mai deux mille dix-neuf à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil d'Arrondissement se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie du 13ème arrondissement sur la convocation qui leur a été adressée le mardi vingt et un mai deux mille dix-neuf par le Maire d'arrondissement et qui a été affichée le même jour.

PRÉSENTS :

M. AQUA, M^{me} ATALLAH, M. BENHAIM, M. BOULET, M. COBLENCÉ, M^{me} COLLET, M. COMBROUZE, M. COUMET, M^{me} DOURTHE, M^{me} ESQUIEU, M. FERRIER, M^{me} GALLOIS, M^{me} KOUASSI, M^{me} de LA GONTRIE, M^{me} LAMBERBOURG, M^{me} LANG, M^{me} LAVILLE, M. MIERMONT, M. MOINE, M. OFFREDO, M^{me} OLIVIER, M^{me} RAYMOND-ROSSI, M^{me} SABATIER, M^{me} SEIGNOT, M. SHOUKRY, M. TRAISNEL, M. TREMEGE.

EXCUSÉS :

Avec pouvoir : M. NGO (pouvoir à M^{me} LANG), M. SAUMIER (pouvoir à M. BENHAIM)

Sans pouvoir : M^{me} BECKER, M^{me} CARDAN, M. CONTASSOT, M. JUILLIARD, M. LE GEN, M. OLIVIER, M^{me} ROUMET, M^{me} STIBBE, M. TAN, M^{me} YADANI.

Le Conseil a choisi comme secrétaire de séance : M^{me} Danièle SEIGNOT.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jérôme COUMET, Maire du 13^e arrondissement.

Désignation d'un secrétaire de séance : M^{me} Danièle SEIGNOT

13 2019 04 Approbation du compte rendu du Conseil d'arrondissement de mars 2019

M. LE MAIRE : En préambule, je voulais vous remercier très chaleureusement pour votre concours au bon déroulement du scrutin d'hier. Remercier évidemment au passage tous les agents de la Mairie et la DGS de nous avoir épaulés. Les choses se sont bien déroulées hier grâce à votre mobilisation. Nous allons commencer notre ordre du jour par l'approbation du compte rendu du conseil d'arrondissement de mars dernier. Avez-vous des remarques, des modifications à apporter au procès-verbal ? Je n'en vois pas. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

POUR : 29 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13 2019 05 Election du président pour l'examen et le vote du compte administratif

M. LE MAIRE : Je vous propose d'élire Éric OFFREDO. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

POUR : 29 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Je transmets la présidence de séance à Éric OFFREDO pour la présentation du compte administratif.

13 2019 06 Adoption du compte administratif de l'état spécial du 13^e arrondissement pour l'exercice 2018

Éric OFFREDO : Compte tenu du nombre de délibérations que nous avons, j'essayerai d'être très bref dans cette adoption du compte administratif. Juste pour vous rappeler que sur 2018, le montant total des crédits ouverts était de 16 785 701,57 euros. Les dépenses mandatées s'élèvent à 15 731 310,63 euros et les crédits à reporter sont légèrement supérieurs à un million d'euros, de l'ordre de 1 054 390,94 euros. Je vous laisse regarder dans le détail des différents postes. Sachez malgré tout et ce n'est pas indiqué dans le compte administratif que des crédits sont à reporter, mais très peu de crédits sont libres, puisqu'on n'a que 35 000 euros de crédits libres sur l'année 2018 à 2019. Donc, c'est extrêmement faible. Merci. Avez-vous des observations sur ce compte administratif 2018 ? Je vais soumettre aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 1 élu du groupe Les progressistes-Majorité présidentielle (M. TREMEGE)
Monsieur le Maire ne participe pas au vote.
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITE

2019 SG 15 Conventions de coopération

Éric OFFREDO : Ce sont des délibérations extrêmement intéressantes qui marquent l'engagement de la Ville de Paris dans la construction de la métropole. C'est un véritable changement depuis 2001 qui a vu différentes étapes qui ont abouti en janvier 2016 à la création de la métropole du Grand Paris et des établissements publics territoriaux. Nous avons déjà fait un certain nombre de conventions. Un certain nombre de travaux ont déjà été menés et sont entrepris avec les communes ou les départements limitrophes. Il s'agit d'une délibération nous engageant à onze projets de partenariat. Je vais m'attarder, puisque nous avons beaucoup de délibérations, uniquement sur celles qui sont les plus proches de nous. Nous avons une convention de coopération avec la commune d'Ivry-sur-Seine qui nous est proposée. Cette convention prend notamment en compte les transformations à venir des installations industrielles du territoire d'Ivry au profit de la lutte contre le réchauffement climatique et pour l'aménagement de la commune, notamment le parc de la Confluence, les grands services urbains métropolitains d'Ivry, l'aménagement des berges de Seine. Les interconnexions entre les deux collectivités, vous savez que nous avons beaucoup de connexions, notamment le cimetière parisien qui est à Ivry, mais il y en a d'autres. Des projets futurs à mener ensemble, le prolongement de la ligne 10, l'aménagement des voies limitrophes, l'interaction avec le cimetière et puis enfin les logements sociaux des bailleurs parisiens présents à Ivry, notamment le centre d'hébergement d'urgence d'Ivry.

Deuxième convention sur laquelle je voulais m'arrêter, c'est la convention de coopération avec le département du Val-de-Marne qui tourne notamment autour de la mobilité, de l'animation, de la mise en œuvre d'actions conjointes pour la jeunesse, le sport, l'éducation. Ces actions, sur l'ensemble du territoire d'ailleurs, marquent bien une volonté de faire ensemble à l'échelle métropolitaine pour l'ensemble des métropolitains et pas seulement des Parisiens.

M. LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Nous allons faire adopter formellement cette convention de coopération qui va être soumise également au Conseil de Paris et évidemment aux assemblées délibérantes du Val-de-Marne. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 élu du groupe Les progressistes-Majorité présidentielle (M. TREMEGE)

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITE

Je voudrais rappeler que nous avons huit pages de délibération qui ne sont que les intitulés de chacune des délibérations. Je suggère ce soir que nous présentions juste le sujet et que nous fassions une présentation de la délibération vraiment formelle quand il y a un débat possible, pour que nous puissions aller un peu plus vite. Nous avons beaucoup de vœux aussi ce soir. Il faut se laisser le temps de les examiner. Je laisse la parole à Danièle SEIGNOT.

2019 DEVE 63 Dénomination « jardin Federica Montseny » attribuée au jardin situé 2, place Louis Armstrong (13e)

Danièle SEIGNOT : La Ville de Paris se propose d'honorer Federica Montseny qui est une militante et écrivaine espagnole en attribuant son nom au jardin situé place Louis Armstrong. Federica est née en 1905 dans une famille d'écrivains et d'anarchistes. Elle est morte en 1994 à Toulouse en France, pays

dans lequel elle s'était réfugiée en 1939. Je suis ravie que l'on donne le nom d'une femme comme elle qui est une militante politique engagée, qui est une militante féministe et qui est une écrivaine bien connue en Espagne à un jardin.

Pour ceux qui veulent savoir plus de choses sur Federica, il y a sur You Tube un documentaire pour la télévision espagnole que vous pourriez visionner en VO. Je vous suggère, si vous le voulez bien, d'adopter la dénomination de Federica Montseny pour le petit jardin de la place Armstrong, car vraiment, elle le vaut bien.

Monsieur TREMEGE : Je ne suis pas du tout contre, au contraire, mais pourquoi ce lieu-là ? Elle habite le 13e ?

M. LE MAIRE : Cela va être inauguré le 24 août dans le cadre des commémorations de la libération de Paris. Nous l'avons voulu sur le parcours de la Nueve. Il y aura un parcours de la Nueve avec plusieurs manifestations, dont l'inauguration de cette place.

Monsieur TREMEGE : J'attire votre attention sur l'état d'un très beau jardin qui la plupart du temps est envahi par des clochards aux comportements pour le moins curieux. Défécation devant tout le monde, alcoolisme, etc. Il serait bon qu'à l'occasion justement de cette dénomination, vous puissiez donner instruction à vos services de faire en sorte qu'il retrouve son état naturel qui était un petit jardin magnifique.

M. LE MAIRE : Il y a plus exactement deux personnes. Il y avait une personne pour laquelle on a réussi à obtenir un hébergement. Ils sont à nouveau deux maintenant. Donc, c'est une autre personne qui est revenue à sa place. L'un des deux est dans un état sanitaire dramatique, mais refuse toute proposition d'hébergement. Nous sommes extrêmement coincés. Ce n'est pas faute de s'en être occupé. Mais c'est la limite de l'exercice.

Édith GALLOIS : Je suis un tout petit peu déçue de la manière dont Danièle a présenté cette femme. En fait, nous allons choisir deux noms pour deux endroits, un jardin et une rue, je crois, l'autre étant destinée à Gerda TARO, deux femmes courageuses, combattantes pour la cause des femmes. L'une était photographe, l'autre était une engagée effectivement politique. Seulement il y a quand même quelque chose qui me gêne, c'est que c'est quand même deux femmes qui ont connu la guerre d'Espagne, mais enfin qui ont certes lutté contre le fascisme, mais qui sont soit communistes, soit anarchistes. Ce serait quand même bien que l'on fasse aussi honneur à des femmes qui ne sont pas forcément communistes ou anarchistes. Donc, si l'on me dit, c'est parce qu'elle est féministe, qu'elle a été courageuse, qu'elle a fait beaucoup de choses pour les femmes, alors je suis d'accord. Si c'est simplement parce qu'elle était anarchiste, je le suis moins. Je le dirais un peu de la même manière, encore que plus atténué et puis j'en profite comme ça, je ne reprendrais pas la parole à ce moment-là pour Gerda TARO qui est une photographe, très belle photographe dont le talent a été découvert il n'y a que quelques années. En fait, son talent avait été un peu occulté par celui de son compagnon. Ce genre de choses qui arrive, à mon avis, un peu trop souvent.

M. LE MAIRE : Gerda TARO a habité le 13e arrondissement. Je vous rappelle aussi que la lutte contre le franquisme en Espagne, oui, a été pour la plupart des engagés le fait de personnes d'obédience communiste et anarchiste. Il suffit d'ouvrir un livre d'histoire pour s'en rendre compte.

Danièle SEIGNOT : Nous allons partir dans un débat très très long. Je dois avouer que je ne connaissais pas du tout Federica Montseny. Ce que j'ai trouvé passionnant dans sa vie, c'est que justement dans ce pays d'Espagne dans les années avant 1930, c'est vraiment une féministe engagée. Elle a été ministre de la Santé pendant quelques mois et elle a réussi dans le gouvernement républicain en 1936, dans le

premier gouvernement de Front Populaire, elle a réussi à faire voter une loi libéralisant l'avortement, ce qui à l'époque était quand même assez extraordinaire. Je ne vais pas m'étendre sur ces théories. Je pense que c'est intéressant, parce que c'est une vraie féministe avant l'heure.

M. LE MAIRE : Nous allons faire voter cette délibération. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

POUR : 28

CONTRE : 1 élu du groupe Les Républicains (M. SHOUKRY)

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITE

13 2019 07 Choix de la gestion par marché de service public de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 1/3, place Rungis à Paris 13e arrondissement
--

Johanne KOUASSI : Il s'agit d'une délibération qui vise à maintenir le mode de gestion action actuel de cet établissement situé place de Rungis. Il y a une crèche collective de 66 places et une halte-garderie de 20 places. Il y a un marché qui arrivera à son terme le 31 août 2020. L'objectif est tout simplement de dire que l'on maintient le marché public comme mode de gestion de cet établissement.

Madame LANG : La question du mode de gestion de cet établissement pose plus largement la question du mode de gestion des crèches et de la question du fameux article 30 dont on a beaucoup parlé, auquel je ne suis pas totalement défavorable tout en n'y étant pas extrêmement favorable. Nous étions convenus qu'un certain nombre d'établissements pouvaient ne pas être en régie et être confiés à des partenaires, associations ou sociétés, dans le cadre des articles 30. Il se trouve que dans cet établissement, la société de crèche à laquelle a été confié ce très gros établissement, puisqu'il y a, je crois, plus de cent places au total, a donné lieu à beaucoup de difficultés. Il se trouve que depuis que cette société a pris cet établissement en gestion, les difficultés, les plaintes, les remarques, les signalements ont été extrêmement nombreux. Nous avons été amenés, je me souviens, dans la précédente mandature, à recevoir régulièrement, y compris des parents, mais aussi des responsables de l'établissement, des personnels de l'établissement qui nous avaient fait part d'un certain nombre de dysfonctionnements assez sérieux. Cela nous avait amenés à signaler à la Ville ces éléments défavorables de façon à ce qu'en cas de reconduction du marché ces éléments défavorables et ces nombreuses plaintes et dysfonctionnements puissent être pris en compte. Je verrai d'un assez mauvais œil que la société qui gère actuellement cet établissement soit reconduite et pour dire le fond de ma pensée, et j'avais eu l'occasion de le dire à l'époque même si j'avais perdu cet arbitrage, que cela ne me semble pas une bonne idée de confier cet énorme établissement à une société et que je suis, pour cet établissement en particulier, favorable à un retour en régie, donc je voterai contre cette délibération.

Johanne KOUASSI : En effet, nous suivons cet établissement de très près. Nous n'avons pas reçu de plaintes récentes, nous en faisons un suivi extrêmement rigoureux. Je rappelle quand même que l'objet de la délibération n'est pas de confier le marché à untel ou untel. Nous parlons ici d'une délibération sur le principe de maintenir un mode de gestion qui était un mode de gestion qui a été décidé bien antérieurement. Je souhaite juste rappeler ce contexte-là.

M. LE MAIRE : Je vais faire voter cette délibération. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

POUR : 24

CONTRE : 5 (les 4 élus du groupe Les progressistes-Majorité présidentielle (M^{mes} LANG et ESQUIEU et MM. TREMEGE et NGO) et 1 élu du groupe Les Républicains (M. SHOUKRY)

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITE

13 2019 08 Choix de la gestion par marché de service public de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 13, rue Jacques Lacan à Paris 13e arrondissement

Johanne KOUASSI : Il s'agit là encore d'une délibération similaire sur l'établissement situé cette fois 13, rue Jacques Lacan. Cet établissement est actuellement géré par Crescendo, structure du groupe SOS.

Madame LANG : Pour compléter et pour corroborer ce que j'ai dit, nous sommes également sur un article 30, comme j'ai eu l'occasion de le dire précédemment, nous ne sommes pas opposés par principe à tous les articles 30. Celui-ci ne pose aucun problème. Je répète que dans la précédente délibération, c'est précisément parce qu'il s'agissait du plus gros établissement petite enfance du 13^e et je pense que c'est préférable de garder ces gros établissements en régie. Donc, pour celui-là évidemment nous voterons pour, ainsi que pour le suivant.

M. LE MAIRE : Nous passons au vote. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

POUR : 29 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019 DEVE 49 Subventions (330 730 euros) à 5 associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la PC ferroviaire et tranchée Pereire (12e à 17e, 19e et 20e) et équipements sportifs (13e)

Danièle SEIGNOT : Il s'agit tout simplement de définir le montant des subventions qui vont être attribuées à différentes associations qui s'occupent d'insertion, qui s'occupent de la petite ceinture et plus particulièrement pour le 13^e à l'association *Etudes et Chantiers* pour son action de nettoyage et de préservation de la diversité, qui demande 83 500 euros. Je vous demande d'autoriser la Ville à leur verser ces subventions.

M. LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas, donc DEVE 49, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre, qui s'abstient ? Merci.

POUR : 29 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019 DEVE 52 Subvention (23 100 euros) à 14 associations pour le financement de 17 projets présentés dans le cadre de l'Appel à Projets Politique de la Ville

Laurent MIERMONT : Il y a deux subventions. La première est pour le GDIE (Groupe Diffusion Information Environnement) pour son projet « + de biodiversité dans mon quartier » : 2 000 euros. La seconde subvention est pour la Compagnie à l'Affût » qui fait du théâtre-forum pour son projet de fables

bucoliques. C'est dans le même esprit, pour faciliter l'appropriation du thème de la biodiversité dans les quartiers populaires : 800 euros.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Donc, DEVE 52, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 29 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019 DEVE 53 Protocole transactionnel pour le règlement amiable des conséquences liées aux infiltrations affectant le parking souterrain appartenant SDC de l'immeuble sis 22 boulevard Kellermann (13e)

Danièle SEIGNOT : Monsieur le Maire, chers collègues, effectivement, nous avons eu des soucis avec le jardin du Moulin de la Pointe et la dalle qui avait été posée a laissé passer des infiltrations et les infiltrations ont créé des dégâts dans le garage de la Tour Chambord, sachant que c'était de la responsabilité de la Ville. Cette délibération est destinée à autoriser la Ville à verser des indemnités à cette Tour Chambord, à savoir 17 000 euros concernant les travaux de remise en état de la structure et 19 114 euros afférents aux différentes dépenses, les frais d'avocats 6 700 euros et les frais d'expertise judiciaire pour un montant de 7 800 euros. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, et c'est bien de ne pas aller au procès. Y a-t-il des demandes d'intervention, je n'en vois pas. Donc, DEVE 53, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre, qui s'abstient ?

POUR : 29 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019 DDCT 69 Subventions (68 000 euros) à 11 associations œuvrant dans les quartiers populaires pour le portage des Fonds de Participation des Habitants (FPH)

Johanne KOUASSI : Il s'agit d'une délibération sur une subvention accordée à l'association *l'ARBP* pour son action de fonds de participation des habitants, puisque c'est l'association qui organise le FAIH pour ceux qui ont eu l'opportunité d'y participer. L'objectif est de pouvoir porter les projets proposés par les habitants. Cette association réalise un bon accompagnement de terrain et permet la réalisation de jolis projets.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des demandes d'intervention, je n'en vois pas. Donc, DDCT 69, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre, qui s'abstient ?

POUR : 29 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019 DDCT 46 Subventions (60 500 euros) au titre de la vie associative et de la participation citoyenne à douze associations (2e, 5e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 18e, 20e).

Johanne KOUASSI : Pour celle qui concerne le 13^{ème} arrondissement, il s'agit de l'association *A Première Vue* qui réalise un travail photographique autour des habitants de Paris, plus précisément du 13^e arrondissement, avec l'originalité d'utiliser une chambre photographique grand format.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des demandes d'intervention, je n'en vois pas. Donc, DDCT 46, qui vote pour ?
Merci. Qui vote contre, qui s'abstient ?

POUR : 29 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019 DDCT 73 Subventions (219 759 euros) à 19 associations situées en quartiers populaires

Johanne KOUASSI : Il s'agit de subventions à deux associations situées dans le 13^e arrondissement. Il y a l'association *Origines*, qui a son local rue Regnault et qui permet aux enfants de 6 à 14 ans des environs de bénéficier d'un lieu ouvert pour différentes activités proposées par l'association. Il y a également l'association *ARC* qui réalise des missions de prévention dans des territoires qui en ont le plus besoin, notamment Paul Bourget-Rosny, avec des échanges intergénérationnels et différentes activités proposées aux habitants, ainsi que l'association pour la *Formation et l'Intégration des Familles* située cette fois place Souham qui accueille des familles et de jeunes enfants, notamment pour du soutien scolaire. Voilà pour les subventions qui portent sur des associations situées sur notre arrondissement.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des demandes d'intervention, je n'en vois pas. Donc, DDCT 73, qui vote pour ?
Merci. Qui vote contre, qui s'abstient ?

POUR : 29 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019 DFPE 77 Subvention (57 814 €), prorogation et avenant n° 3 avec l'association Capucine et Papillons, Jardin d'Enfance (13e) pour la crèche parentale Capucine et Papillons

Johanne KOUASSI : Il s'agit de l'association *Capucine et Papillons* qui gère la crèche parentale du même nom située rue Clisson. L'objet de la délibération est l'octroi d'une subvention pour maintenir le fonctionnement de cette structure.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des demandes d'intervention, je n'en vois pas. Donc, DFPE 77, qui vote pour ?
Merci. Qui vote contre, qui s'abstient ?

POUR : 29 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019 DFPE 104 Subventions (190 976 euros) prorogation et avenants avec l'association Arthur et Marine (13e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance

Johanne KOUASSI : C'est une association qui gère également deux établissements petite enfance, dont un situé dans le 13^e arrondissement, Villa Nieupart. Là encore, il s'agit de voter la subvention qui permettra le fonctionnement de cet établissement.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des demandes d'intervention, je n'en vois pas. Donc, DFPE 104 qui vote pour ?
Merci. Qui vote contre, qui s'abstient ?

POUR : 29 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019 DDCT 92 Subventions (20 000 euros) à 8 associations œuvrant dans les quartiers populaires pour le soutien aux conseils citoyens

Éric OFFREDO : En fait, une seule association nous intéresse. Il s'agit des associations qui vont soutenir les conseils citoyens et dans le 13^e arrondissement il s'agit de l'ARPB qui est une grosse association qui est souvent en soutien comme sur le FPH tout à l'heure et il s'agit là de soutenir le Conseil Citoyen qui est mis en place dans le cadre de la loi de programmation sur la Ville et la Cohésion sociale de 2014.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des demandes d'intervention, je n'en vois pas. Donc, DDCT 92, qui vote pour ?
Merci. Qui vote contre, qui s'abstient ?

POUR : 29 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

J'en profite pour vous informer qu'il y aura le bal annuel bientôt de l'ARBP comme chaque année, qui est très sympathique.

2019 DASES 134 Subventions (25 800 euros) et conventions à 8 associations pour leurs actions d'accompagnement à la scolarité 2018-2019 et subvention (12 000 euros) à 1 association dans le cadre d'un avenant.

Geneviève DOURTHE : L'association *13 pour tous* mène dans le cadre de ses activités un projet spécifique. Les parents mettent en scène leurs difficultés éducatives pour les aborder d'un autre point de vue dans le cadre d'une troupe théâtrale aidée par des acteurs professionnels, de façon à jeter un autre regard sur leurs propres difficultés. Une subvention de 15 500 euros leur serait accordée si vous approuvez cette délibération.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des demandes d'intervention, je n'en vois pas. Donc, DASES 134, qui vote pour ?
Merci. Qui vote contre, qui s'abstient ?

POUR : 29 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019 DFPE 191 Soutien à la fonction parentale – Groupes de parole et d'échange autour des préoccupations des parents - Subventions (130 500 euros) et conventions avec quatre associations

Geneviève DOURTHE : Encore une association concernée par un projet global de subvention à des associations. Il s'agit, cette fois-ci, de l'association ASACQ que nous connaissons bien, qui apporte de l'aide à la scolarité, de l'aide aux devoirs aux enfants du 13^e. On vous demande de leur accorder une subvention de 800 euros. Merci.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des demandes d'intervention, je n'en vois pas. Donc, DFPE 191, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre, qui s'abstient ?

POUR : 29 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019 DPSP 9 Subvention (18 400 euros) et conventions avec 2 associations dans le cadre de la prévention de la délinquance dans les quartiers politique de la ville

Laurent MIERMONT : Il s'agit d'un projet qui est porté par les équipes amitiés en vue de la réalisation d'un court-métrage sur le thème du lien, avec un groupe de 25 adolescents placés sous main de justice. Les objectifs de ce projet sont la responsabilisation d'un groupe de jeunes et la déclinaison avec eux de la définition du lien selon plusieurs axes, famille, lien intergénérationnel, le rapport aux institutions, etc.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des demandes d'intervention, je n'en vois pas. Donc, DPSP 9, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre, qui s'abstient ?

POUR : 29 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019 DDCT 70 Subventions (344 000 euros) et conventions à 71 associations pour le financement de 74 projets dans les quartiers populaires parisiens – Appel à projet Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République

Laurent MIERMONT : Il s'agit de l'appel à projets sur les valeurs de la République qui a été mis en œuvre suite aux événements tragiques de l'année 2015. Un certain nombre de projets sont portés dans le 13^e arrondissement. Le premier est un projet de l'association *Imad pour la Jeunesse et la Paix* pour une subvention de 9 000 euros. Ensuite, un projet *Dessinez, Créez, Liberté* qui est un financement de projets de création et restitution autour de l'expo *Je dessine*. Ensuite, nous avons deux projets de l'association *France Fraternité* et un projet de la *Compagnie à l'Affût*.

M. LE MAIRE : Merci, c'était un engagement pris devant le Conseil de Paris qui aboutit aujourd'hui. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Monsieur TREMEGE : Quelles sont les sommes allouées ?

Laurent MIERMONT : C'est dans le tableau. Le projet qui est porté par l'association *Imad* est de 9 000 euros, de 2 000 euros pour le projet porté par *Dessinez, Créez, Liberté*. Nous avons un projet à 6 000 euros pour *France Fraternité*. Et 3 000 euros pour la *Compagnie à l'Affût*.

Madame LANG : Je voulais juste savoir comment intervenait cette association sur la transmission des valeurs de la République, et notamment savoir s'ils intervenaient dans le cadre scolaire ?

Laurent MIERMONT : Elles interviennent dans le milieu scolaire et en particulier dans le cadre du secondaire, car c'est à cet âge-là que l'on est soumis à un certain nombre de pressions relatives à des préjugés, à une incapacité à maîtriser correctement les outils médiatiques et que de mauvaises influences peuvent s'exercer sur l'esprit des jeunes ados et peuvent les conduire à des phénomènes de radicalisation. Donc c'est plutôt à ce moment-là de la vie des jeunes que le projet est consacré.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Laurent, pour cette réponse. Je soumetts la DDCT 70 à vos suffrages, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre, qui s'abstient ?

POUR : 29 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019 DASCO 25 Subventions (47 043 €) et conventions avec trois associations pour des projets d'animation mis en œuvre dans le cadre du programme NPNRU

Annick OLIVIER : Dans ce cadre, la Ville a souhaité associer ces enfants au programme de renouvellement urbain, tant dans la construction des projets que pendant les travaux. Un certain nombre d'ateliers sont proposés en direction des écoles et des collèges. Pour le 13^e, nous sommes concernés par des ateliers qui s'adressent à l'école maternelle Patay pour huit enfants, à l'école élémentaire Franc Nohain au printemps pour douze enfants.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des demandes d'intervention, je n'en vois pas. Donc, DASCO 25, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre, qui s'abstient ?

POUR : 29 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019 DAC 162 Subvention (100 000 euros) et avenant à convention avec la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Petit Bain (13e).

Philippe MOINE : Il s'agit de la subvention annuelle de *Petit Bain*. C'est un établissement culturel qui a un rayonnement maintenant très important, qui dispose d'une salle de spectacle de 450 places, d'une terrasse végétalisée, d'un restaurant qui développe de nombreuses activités en lien avec les structures associatives du 13^e. Une partie de la subvention a déjà été votée à la fin de l'année dernière, comme chaque année. Donc, il vous est proposé de la compléter avec une nouvelle subvention de 50 000 euros pour porter la subvention totale à 100 000 euros.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des demandes d'intervention, je n'en vois pas. Donc, DAC 162, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre, qui s'abstient ?

POUR : 28
CONTRE : 0
ABSTENTION : 1 élu du groupe Les Républicains (M. SHOUKRY)
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITE

2019 DAC 348 Subvention (5 000 euros) à l'association Difé Kako (13e)

Philippe MOINE : C'est une compagnie bien connue du 13^e arrondissement qui vise à diffuser les cultures afro-antillaises et qui développe plus particulièrement depuis quelques années des programmes en lien avec le Conservatoire du 13^e qui accueille un certain nombre de spectacles. Par ailleurs, *Difé Kako* développe aussi des ateliers et des activités dans le parc de Choisy avec un soutien très régulier de la Mairie du 13^e arrondissement et de la Ville de Paris. Il est proposé de voter une subvention de 5 000 euros, dont 2 000 euros sur proposition de la Mairie du 13^e dans le cadre de la fameuse enveloppe Bloche qui nous permet de soutenir plus particulièrement des associations culturelles locales.

Édith GALLOIS : Vous aviez fait venir à l'occasion des vœux un groupe de jeunes, cela n'a rien à voir avec cela ?

M. LE MAIRE : Non. Par contre, on avait remis la médaille de la Ville de Paris à la présidente de cette association qui fait un travail formidable, bien au-delà des frontières du 13^e.

Ils ont leur siège dans le 13^e, ils font régulièrement des spectacles au Conservatoire, mais aussi des animations au parc de Choisy. Ils essaient d'être ancrés sur le territoire, mais ils interviennent dans la France entière. Il y a un spectacle célèbre *Noir de boue et d'obus*. C'est le rôle des tirailleurs sénégalais pendant la guerre de 14. Cela a été présenté au moment du centenaire de la guerre de 14 notamment dans le 13^e et dans plein d'autres endroits. Donc, DAC 348 qui vote pour ? Merci. Qui vote contre, qui s'abstient ?

POUR : 29 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019 DAC 136 Subventions (24 000 euros) et avenant avec l'association Centre Mandapa (13e)

Philippe MOINE : Le Centre Mandapa, dont l'ancienne directrice a également reçu la médaille de la Ville de Paris, tout le monde connaît le Centre Mandapa, l'importance de sa programmation. La direction est maintenant confiée à sa fille qui est une danseuse d'ailleurs de très grand talent, qui développe une programmation très diverse dans ces musiques du monde. C'est connu pour les cultures indiennes, mais pas seulement. Donc, il y a une programmation extrêmement riche. Cette année, il y a eu notamment *Un passeport pour le Vietnam* avec de nombreux spectacles autour de ces cultures vietnamiennes. L'année prochaine, il y aura *Un passeport pour l'Afrique noire*. Il vous est proposé de voter une subvention de 24 000 euros, dont 4 000 euros au titre de l'enveloppe Bloche.

M. LE MAIRE : Donc, DAC 136, des demandes d'intervention, je n'en vois pas. Donc, DAC 136, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre, qui s'abstient ?

POUR : 29 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019 DU 119 Dénomination rue Gerda Taro (13e)

Philippe MOINE : Juste une indication sur l'enveloppe Bloche. C'est un dispositif qui permet aux mairies d'arrondissement de demander des subventions spécifiquement à des associations culturelles d'arrondissement. Cela s'ajoute aux subventions qui sont décidées au niveau de la Ville. Cela correspond à des éléments de décentralisation. En ce qui concerne la rue Gerda Taro, je ne reviendrai pas

longuement là-dessus, puisque nous avons déjà voté sur le principe de donner le nom de Gerda Taro à une rue du 13^e. En l'occurrence, ce sera une rue du quartier Paul Bourget. Gerda Taro est une militante antifasciste qui a dû quitter l'Allemagne nazie, qui a vécu dans le 13^e square de Port-Royal, qui était reporter de guerre et qui est morte d'ailleurs dans le cadre de la guerre d'Espagne. Il y a un certain nombre de clichés qui ont été exposés lors du salon de la photographie qui était accueilli à la Mairie du 13^e il y a quelques semaines.

M. LE MAIRE : Très beau salon de la photographie pour la deuxième fois consécutive. Y a-t-il des demandes d'intervention, je n'en vois pas. Donc, dénomination Gerda Taro DU 119, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre, qui s'abstient ?

POUR : 29 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019 DAC 226 Subventions (935 040 euros) et conventions avec dix-neuf des porteurs de projets lauréats de l'appel à projets « Embellir Paris »

M. LE MAIRE : Je ne sais pas si on la présente parce qu'aujourd'hui cette intervention est très conditionnée à l'acceptation de l'architecte qui a rénové l'immeuble et qui ne souhaite plus que l'on intervienne au-dessus de sa propre rénovation. Pour l'instant, les choses sont un peu suspendues.

Philippe MOINE : Vous avez tous entendu parler quand même de cet appel à projets *Embellir Paris*. Il s'agissait de favoriser les interventions artistiques dans la plupart des arrondissements parisiens. En ce qui concerne le 13^e, il s'agissait d'une intervention artistique boulevard Vincent Auriol. Il y avait un appel à projets qui avait été ouvert aux artistes, à des collectifs, des urbanistes, etc. Les choix ont été réalisés de manière très ouverte dans le cadre de jurys où siégeaient des représentants de la Ville, des représentants de milieux culturels, les maires d'arrondissement, des représentants des associations locales et effectivement le projet qui avait été retenu pour le 13^e arrondissement est un projet fort intéressant qui permettait de développer aussi la notion de musée à ciel ouvert dans le quartier. Donc j'espère que l'on aura la possibilité de le présenter lors d'un prochain conseil.

M. LE MAIRE : Il y a une intervention de prévue dans chaque arrondissement, donc c'est pour cela que c'est une délibération concernant l'ensemble de l'opération. Donc, on va formellement l'adopter. Celle du 13^e, nous verrons ce qu'il se passe, si la décision de l'architecte est définitive, évidemment, nous ne ferons pas cette réalisation. On verra si nous faisons un nouveau jury pour refaire une autre réalisation ailleurs. Mais en tout cas, l'architecte était totalement informé de cette opération. Il y avait une représentante des locataires d'ailleurs qui était présente. Les choses étaient plus que publiques. Mais bon, c'est comme ça, c'est la vie. Cela fait partie des aléas du direct.

Édith GALLOIS : Je n'ai pas regardé les autres arrondissements, mais j'avais vu celui du 13^e que je trouvais fort joli. C'est la petite fille avec le parapluie, c'est ça ? Oui, je trouve cela absolument charmant. Donc, j'aimerais bien que cela se passe dans le 13^e. Pour les autres en revanche, je n'ai pas apprécié toujours ce qui était fait dans d'autres arrondissements, à d'autres moments, mais bon, on va voter.

M. LE MAIRE : Je n'ai assisté qu'au jury concernant le 13^e évidemment, je n'ai pas été associé aux autres. Par contre, j'étais allé au Pavillon de l'Arsenal pour la présentation générale, où il y avait beaucoup de choses en tout cas très intéressantes, y compris qui donnaient envie. Souvent les mairies ont choisi des endroits difficiles, c'est-à-dire des endroits où il y avait une utilisation pas terrible ou des renforcements ou des endroits mal éclairés. C'était justement la force des artistes d'essayer de trouver

des propositions qui permettent de faire évoluer un site. Nous avons choisi un endroit atypique. C'était la seule terrasse d'immeuble évidemment choisie dans cet appel à projets avec des contraintes supplémentaires. Il y a un problème de la prise au vent, tout cela doit être validé par des bureaux techniques, etc. Très clairement, si cette intervention avait eu lieu, elle aurait été déficitaire. La subvention de la Ville n'aurait pas couvert la réalisation. Après ce sont des choix. Nous n'allons pas aller au procès pour obtenir cette réalisation, cela n'a pas de sens. Le vote est forcément en bloc, c'est pour cela que je vais formellement la soumettre à vos suffrages. Évidemment, s'il n'y a pas de réalisation, il n'y aura pas la subvention afférente.

Donc, DAC 226, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre, qui s'abstient ?

POUR : 29 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

J'ai eu d'ailleurs l'occasion d'échanger avec l'architecte, étant un peu triste de sa décision.

2019 DAC 37 Subventions au titre de la résilience (27 500 euros), avenants avec 7 structures.

Philippe MOINE : Il s'agit de subventions au titre de la résilience au profit de certaines structures. Donc, en fait, ce sont des structures qui ont dû engager des dépenses supplémentaires pour tenir compte de mesures de sécurité dans le cadre du dispositif Vigipirate. Un certain nombre de ces associations accueillent du public ou doivent organiser des manifestations sur l'espace public. C'est notamment le cas de 2r2c, qui organise des manifestations dans ce cadre et qui a dû engager des dépenses supplémentaires. Il est donc proposé de lui attribuer une subvention exceptionnelle de 5 000 euros en lien avec ces mesures de sécurité.

M. LE MAIRE : Merci donc DAC 37 qui vote pour ? Merci. Qui vote contre, qui s'abstient ?

POUR : 29 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Au passage, j'en profite pour dire que l'on a de vraies difficultés qui s'étaient résorbées et qui maintenant redeviennent très prégnantes sur la question de la sécurité des manifestations. Nous avons parfois des avis de la préfecture de police extrêmement tardifs, quelquefois le matin même de la manifestation. Donc, pour des manifestations importantes, c'est évidemment très compliqué d'avoir cette épée de Damoclès au-dessus de la tête, même si elles sont, pour la plupart, autorisées. Cela redevient compliqué. On peut comprendre les problèmes de sécurité concernant la prévention des attentats. Parfois les prescriptions demandées le jour même sont quand même impossibles à tenir. Mais j'espère que l'on arrivera à réguler tout cela.

2019 DAC 71 Subvention (75 000 euros) et convention avec la Société coopérative d'intérêt collectif SCIC SARL De rue et de cirque (11e).

Philippe MOINE : Il s'agit d'une subvention d'équipement de 75 000 euros liée à l'aménagement des fameux locaux de la rue Watt dont on a déjà parlé à de nombreuses reprises. Vous vous souvenez ce que l'on appelait à l'époque les alvéoles de la rue Watt, ils vont être inaugurés très prochainement maintenant sous le nom de « rue Watt, un lieu de production et de spectacle », géré par 2r2c, donc adapté aux arts de la rue et du cirque. Il s'agit d'aider 2r2c à acquérir un certain nombre de matériels, plancher amovible, draperie, tapis de réception. Il nous est proposé de voter cette subvention

d'équipement de 75 000 euros qui s'ajoute à des soutiens de l'État, de la Région et à un emprunt également contracté par l'association.

M. LE MAIRE : Ce qui va nous permettre de livrer cet équipement dans les mois qui viennent. Y a-t-il des demandes d'intervention DAC 71, je n'en vois pas. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre, qui s'abstient ?

POUR : 29 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019 DAC 413 Subventions (12 000 euros) à deux associations organisant des manifestations littéraires à Paris (4e, 13e)

Philippe MOINE : Il s'agit du Paris Polar, une manifestation importante que nous organisons maintenant depuis plusieurs années à la Mairie du 13^e à l'automne. Donc, la ville accorde à nouveau une subvention de 8 000 euros. Cette manifestation a attiré plusieurs milliers de personnes dans la salle des fêtes et les salles attenantes dans la Mairie du 13^e. Cette année, le thème central de l'édition de Paris Polar 2019 sera autour de l'humour noir dans le polar. À chaque fois, un thème est retenu.

M. LE MAIRE : Je pense que dans les périodes qui s'ouvrent, l'humour noir va nous aider à passer un certain nombre de caps. Y a-t-il des demandes d'intervention, je n'en vois pas. Donc, DAC 413, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre, qui s'abstient ?

POUR : 29 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019 DAC 435 Subventions (20 500 euros) et conventions avec sept associations historiques

Philippe MOINE : Il est proposé de renouveler une subvention de 3 000 euros à la *Société d'Histoire d'Archéologie du 13^e arrondissement* qui propose un programme extrêmement riche, donc des conférences pratiquement chaque mois, des visites de quartiers. La SHA est très associée aux initiatives que prend la Mairie du 13^e : les commémorations notamment à caractère historique et puis également la publication d'un bulletin de très grande qualité avec des articles tout à fait passionnants relatifs à l'histoire du 13^e.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des demandes d'intervention DAC 434, je n'en vois pas. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre, qui s'abstient ?

POUR : 29 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019 DAC 708 Subvention (2 500 euros) à l'association Orchestre Symphonique et Lyrique de Paris sur proposition de la mairie du 13e arrondissement au titre de l'action culturelle locale

Philippe MOINE : Sur la proposition de la Mairie du 13^e, subvention maintenant assez habituelle donc de 2 500 euros à l'association Orchestre Symphonique et Lyrique de Paris qui propose des concerts de

musique classique de très grande qualité qui monte notamment chaque année un opéra dans l'auditorium de l'ENSAM boulevard de l'Hôpital. Et donc la Mairie du 13^e souhaite continuer d'apporter son soutien à cette excellente association.

M. LE MAIRE : C'est le mot, excellente. Pas de demande d'intervention. DAC 708 qui vote pour ? Merci. Qui vote contre, qui s'abstient ?

POUR : 29 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019 DAC 689 Subvention (4 500 euros) à 2 associations intervenant dans les quartiers populaires du 13^e

Laurent MIERMONT : Ce sont deux subventions. La première, c'est une subvention pour le fonctionnement et l'activité bien connue de l'association *Aquilone* qui développe la danse contemporaine, notamment dans les quartiers populaires et pour les enfants. La seconde, c'est une subvention pour l'association *Origines* dont nous parlions tout à l'heure afin de développer autour de son nouveau local dans le quartier Régaud une comédie musicale sur le thème de l'autisme et donc de la sensibilisation du jeune public à la différence et à l'acceptation de l'autre. Les représentations sont prévues en décembre au centre social Toussarego.

M. LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention, je n'en vois pas. Donc DAC 689, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre, qui s'abstient ?

POUR : 29 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019 DASCO 79 Charte de Chant Choral et Pratiques vocales

Annick OLIVIER : C'est une délibération très intéressante, puisqu'en fait, en s'appuyant sur le plan Éducation nationale et sur le plan chorale du ministère de la Culture, qui vise à développer une chorale dans chaque établissement, cette charte permettra en fait de faciliter les échanges avec les différents partenaires, de les conforter, même si déjà dans le 13^e il y a beaucoup de travail qui se fait en commun entre les écoles, collèges, lycées, le conservatoire, les PVP. Nous avons la CHAM Monnet qui va avec l'orchestre au lycée Monnet et le conservatoire qui mène des partenariats intéressants. Je pense que ce sera quelque chose qui permettra que ces projets, qui souvent reposent sur les initiatives des différents partenaires, trouvent un cadre qui permette de les conforter et de les consolider dans le temps.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des demandes d'intervention, je n'en vois pas. Donc, DASCO 79, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre, qui s'abstient ?

POUR : 29 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

D'ailleurs, le ministre avait lancé son plan chorale dans le 13^e.

2019 DAC 744 Conventions entre l'académie et la ville de Paris relatives aux orchestres des écoles St Maur, Lamoricière, Franc Nohain et collège Mallarmé et les conservatoires (10e, 12e, 13e, 17e)

Annick OLIVIER : C'est une convention qui vient, elle aussi, un petit peu encadrer ce qui a déjà été lancé. Notamment pour ce qui nous concerne, c'est l'orchestre de l'école qui a été lancé dans le cadre de l'opération « Tous mobilisés » en 2017 à Franc Nohain et qui permet de mettre à disposition des instruments aux enfants à partir du CE2 jusqu'au CM2. C'est quand même un effet très bénéfique pour les élèves de l'école, parce qu'il est noté qu'ils sont plus concentrés, que ça a beaucoup fait baisser les conflits et qu'à partir de la pratique musicale, les enfants développent des intérêts sur d'autres matières connexes et que ça a été vraiment pour eux un grand plus.

Ils ont d'ailleurs participé à notre semaine du Printemps des arts et pour les parents, c'est quelque chose qui a permis de recréer, de retisser un lien entre l'école et le quartier et les parents. Maintenant, il y a un café des parents qui fonctionne bien dans cette école. On voit même que les pompiers inscrivent leurs enfants ce qui est un signal très fort. Pour les enfants de Franc Nohain, cela leur permettra également, puisque ça se fait en lien avec le Conservatoire, de pouvoir intégrer, s'ils le souhaitent la CHAM Monnet et également pour les enfants d'avoir une passerelle d'intégration sur le Conservatoire. Déjà, il y a six à huit enfants qui ont été intégrés au Conservatoire alors qu'avant nous n'avions aucun enfant qui pratiquait un instrument.

M. LE MAIRE : Plus largement un changement d'ambiance avec la participation des parents. Tout cela va vraiment dans le bon sens, avec la reconstruction de l'école qui va intervenir dans les années qui viennent. Cela va permettre de poursuivre ce travail. Y a-t-il des demandes d'intervention, je n'en vois pas. Donc DAC 744, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre, qui s'abstient ?

POUR : 29 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019 DASCO 18 Subventions (875 062,73 euros) et conventions annuelles d'objectifs pour des projets d'animation mis en œuvre dans les écoles publiques maternelles et élémentaires parisiennes au titre des TAP

Annick OLIVIER : C'est l'appel à projets qui est relancé tous les ans pour pouvoir mettre en place les TAP innovants qui sont plutôt d'intérêt local. Il avait été demandé plutôt dans l'appel à projets d'avoir des projets s'adressant aux écoles maternelles. Pour le 13^e, nous avons un certain nombre de projets qui ont été retenus.

Édith GALLOIS : Juste pour expliquer la raison pour laquelle je vais m'abstenir sur cette délibération, : c'est parce que depuis le départ nous nous étions prononcés contre les activités périscolaires dans les maternelles, estimant qu'il était peut-être mieux, parce que ça n'est pas toujours facile de l'organiser, de laisser les petits enfants dormir plutôt que de les agiter dans tous les sens, avec visiblement une organisation qui parfois est complexe. C'est la raison pour laquelle je m'abstiendrai.

Annick OLIVIER : Je peux entendre, mais je trouve que peut-être là il y a un décalage dans le temps, parce que les choses ont beaucoup progressé. Il y a beaucoup de choses qui ont été mises en place, y compris dans le respect du rythme des enfants, surtout les plus petits. Ces ateliers s'adressent principalement aux grandes sections. Les petites sections, ce sont plus des ateliers ouverts où l'enfant vient ou ne vient pas. S'il veut rester dans son coin avec un doudou, il le fait.

Édith GALLOIS : C'est en tenant compte de cela que l'on s'abstient et que l'on ne vote pas contre.

M. LE MAIRE : C'est une abstention positive. Je la prends comme telle. Donc DASCO 18, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre, qui s'abstient ?

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 (1 élue du groupe UDI-Modem (M^{me} GALLOIS) et 1 élu du groupe Les Républicains (M. SHOUKRY)

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITE

2019 DASCO 29 Collèges publics parisiens – Dotations complémentaires de fonctionnement (133 070 euros), subventions d'équipement (380 460 euros), subventions pour travaux (378 869 euros)

Annick OLIVIER : Ce sont des subventions que nous voyons régulièrement pour les petits travaux dans les collèges. Sont concernés dans cette subvention Gustave Flaubert, Thomas Mann et Moulin des Prés.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des demandes d'intervention, je n'en vois pas. Donc, DASCO 29, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre, qui s'abstient ?

POUR : 29 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019 DASCO 47 Collèges publics parisiens – Participations (199 750 euros) aux charges de fonctionnement pour travaux d'entretien courant au titre de l'exercice 2019

Annick OLIVIER : Ce sont des petites enveloppes pour des petits travaux réalisés directement par les agents techniques, des ATE, pour huit collèges pour un montant de 18 800 euros.

M. LE MAIRE : Je la sou mets donc à vos suffrages. DASCO 47, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre, qui s'abstient ?

POUR : 29 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019 DASCO 52 Collèges publics dotés d'une restauration autonome-Actualisation des tarifs de restauration pour les commensaux pour l'année scolaire 2019-2020

Annick OLIVIER : Il s'agit des tarifs pour les commensaux, c'est-à-dire les adultes qui peuvent déjeuner dans les collèges. Il n'y a pas de tarification unique puisque chacun des établissements établit ses propositions. Vous avez ici les propositions pour les différents collèges du 13^e. Il est à noter qu'en fait la revalorisation est très modeste, de quelques centimes, par rapport à l'évolution du tarif de l'URSSAF.

M. LE MAIRE : Quelques centimes pour les commensaux, ça devrait aller. Y a-t-il des demandes d'intervention, je n'en vois pas. Donc, DASCO 52, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre, qui s'abstient ?

POUR : 29 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019 DASCO 63 Caisse des Écoles (13e) Subvention (139 408 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances

M. LE MAIRE : Nous avons un petit souci sur la délibération suivante. Donc, nous allons faire voter un amendement. Nous avons été très étonnés par la proposition de subvention. Il y a peut-être une erreur. Nous allons la faire voter, si vous en êtes d'accord, avec un amendement. Annick OLIVIER va vous expliquer tout cela et nous verrons d'ici le Conseil de Paris si l'on se met d'accord sur les chiffres.

Annick OLIVIER : Il s'agit de la subvention habituelle que nous avons sur les séjours, sachant que la caisse des écoles prend uniquement en compte des séjours labellisés Arc en Ciel. Il se trouve que pour l'année scolaire 2017-2018, il y avait quelques soucis sur les séjours de vacances. On nous avait demandé d'en proposer un petit peu plus pour pouvoir répondre à ce souci qui remettait en cause les séjours vacances auxquelles les familles étaient très attachées. Lorsque nous, nous regardons côté caisse des écoles, le coût total pour la caisse des écoles pour l'opération de l'été, nous arrivons à un montant de 225 000 euros. Nous trouvons que nous sommes un petit peu loin. Nous souhaitons que ce calcul soit revu avec la DASCO.

M. LE MAIRE : Je vais vous proposer de faire voter d'abord un amendement à cette délibération DASCO 63 pour élever le montant à 225 000 euros, ensuite nous nous rapprocherons de la Ville de Paris et nous verrons comment nous atterrissons au Conseil de Paris. L'amendement porte la subvention à 225 000 euros, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre, qui s'abstient ?

V13 2019 18

POUR : 29 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE VŒU EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Nous allons formellement voter la délibération ainsi amendée DASCO 63, même vote j'imagine, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre, qui s'abstient ?

2019 DASCO 63

POUR : 29 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019 DASCO 73 Collèges publics parisiens – Subvention (1 976 069 euros) au titre du budget participatif des collèges et du budget participatif parisien

Annick OLIVIER : Nous avons régulièrement des subventions qui reprécisent un petit peu les différents projets auxquels ont souscrit nos collèges du 13^e. Donc, pour l'édition 2018 Elsa Triolet avait choisi le projet jardin potager, Monnet le collège numérique. Pour 2019, le collège Monnet, dans la logique du choix précédent, a choisi le thème « un collège 2.0 ». Les collèges Elsa Triolet et Camille Claudel ont opté pour le projet mobilier intérieur. Ils recevront une enveloppe pour mener à bien leurs projets.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des demandes d'intervention, je n'en vois pas. Donc DASCO 73, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre, qui s'abstient ?

POUR : 29 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019 DASCO 74 Caisse des Écoles (13e) – Avenant à la convention 2018-2020 et ajustement de la subvention 2019 (-95 000 euros) au titre des Espaces Nature et Découvertes Fontenay et Dame Blanche

M. LE MAIRE : Nous poursuivons puisque notre caisse des écoles fournit en repas les Espaces Nature et Découvertes à l'extérieur du 13^e.

Annick OLIVIER : C'est quelque chose qui ajuste la subvention, puisqu'elle reprend en fait 95 000 euros. Cela s'explique, car l'été d'avant, à la demande de la Ville, puisqu'il y avait une caisse qui s'était désengagée, nous avons assuré sept Espaces Nature et Découvertes sur les vingt et un. Un petit peu en catastrophe parce que nous avons été sollicités assez tard. C'était très lourd pour la caisse des écoles. Donc, cette année, nous ne prenons en charge en fait que cinq END d'où le réajustement de la subvention qui est minorée de 95 000 euros.

M. LE MAIRE : Cela correspond au déficit précédent. Ceci expliquant peut-être cela, je ne sais pas. Y a-t-il des demandes d'intervention, je n'en vois pas. Donc DASCO 74, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre, qui s'abstient ?

POUR : 29 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019 DAC 603 Extension mineure du périmètre de protection des rives de la Seine au titre du patrimoine mondial de l'UNESCO et création d'une zone tampon unique pour les sites « Paris, rives de la Seine » et Tour S

Francis COMBROUZE : C'est un deuxième passage, puisqu'il s'agit d'inscrire dans le périmètre patrimoine mondial de l'UNESCO rives de Seine l'ensemble de la place Valhubert avec une zone tampon qui s'étend jusqu'à la place d'Italie.

M. LE MAIRE : On est loin de la Seine. Édith GALLOIS s'interroge sur la place d'Italie.

Francis COMBROUZE : L'inclusion, c'est bien sûr la place Valhubert, la gare d'Austerlitz où l'ABF a beaucoup regardé l'immeuble de l'agence Snohetta du Monde. La zone dite tampon c'est ce qui est regardé un peu plus précautionneusement et qui s'étend pratiquement jusqu'au Quai de la gare.

M. LE MAIRE : Tout est sous protection à Paris, donc ça rajoute une petite couche supplémentaire. Mais ça ne changera pas grand-chose à notre vie commune. Donc, DAC 603, s'il n'y a pas de demande d'intervention, je vais la faire voter. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre, qui s'abstient ?

POUR : 29 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019 DU 102 Opération 90 boulevard Vincent Auriol – Acquisition auprès de la SEMAPA de deux volumes destinés à une école maternelle 82 à 90 boulevard Vincent Auriol (13e)

Francis COMBROUZE : Dans l'opération Cité Doré, c'est l'acquisition par la Ville auprès de la SEMAPA de l'école qui doit donc ouvrir en septembre.

M. LE MAIRE : Nous allons organiser une visite du quartier d'ici à la fin de l'année scolaire pour présenter un peu cet établissement. Pas de demande d'intervention ? Donc, DU 102, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre, qui s'abstient ?

POUR : 29 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019 DLH 58 Réalisation 11-13 rue Bellière (13e) d'un programme de création d'une résidence sociale de 153 logements PLA-I – Réitération de la garantie de la Ville (5 000 euros) demandée par Antin Résidences

Francis COMBROUZE : Les travaux ayant débuté au foyer Bellière, c'est l'ajustement de la garantie d'emprunt PLA-I – souscrit par Antin Résidences pour le même montant. Comme cela a traîné, c'est donc formellement la reprise de cette garantie d'emprunt.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des demandes d'intervention, je n'en vois pas. Donc DLH 58, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre, qui s'abstient ?

POUR : 28
CONTRE : 1 élue du groupe UDI-Modem (M^{me} GALLOIS)
ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITE

2019 DLH 8 Location de l'immeuble 57-63 rue du Chevaleret (13e) à ADOMA – Avenant au bail emphytéotique

Francis COMBROUZE : Les travaux du foyer se déroulent au bon rythme. Dans ce cadre, la Ville donne en location à ADOMA le bien immobilier. Le bail est prorogé jusqu'au 5 août 2076.

M. LE MAIRE : Outre changer le paysage, changer évidemment la condition de vie des résidents, il y aura à terme un changement aussi du public, avec une évolution du public. On passe donc de foyer de travailleurs migrants à résidence sociale, ce qui évidemment n'est pas la même largeur de destination. Y a-t-il des demandes d'intervention, je n'en vois pas. Donc, DLH 8, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre, qui s'abstient ?

POUR : 27
CONTRE : 2 (1 élue du groupe UDI-Modem (M^{me} GALLOIS) et 1 élu du groupe Les Républicains (M. SHOUKRY)
ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITE

C'est bizarre que vous soyez contre les rénovations de foyers et leur transformation en résidence sociale. Vous allez peut-être nous expliquer cela un jour.

2019 DLH 44 Modification de garanties accordées par la Ville de Paris aux emprunts à contracter par ADOMA pour la réalisation d'un programme de création d'une résidence sociale au 63 rue du Chevaleret (13e)

Francis COMBROUZE : C'est l'ajustement, pour ce foyer transformé avec travaux en cours, du montant de garantie des prêts accordés par la Ville de Paris à ADOMA, puisque le coût total de l'opération s'élève à 15,7 millions d'euros et non plus 17,5 millions d'euros en prévisionnel. Il y a un différentiel de 1,8 million d'euros. Nous garantissons maintenant ce plan de financement pour un montant total de 15,7 millions d'euros et non plus de 17,5 millions d'euros.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des demandes d'intervention, je n'en vois pas. Donc DLH 44, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre, qui s'abstient ?

POUR : 27

CONTRE : 2 (1 élue du groupe UDI-Modem (M^{me} GALLOIS) et 1 élu du groupe Les Républicains (M. SHOUKRY)

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITE

2019 DPE 7 Étude sur la conformité locale de la masse d'eau Bièvre - Convention de constitution d'un groupement de commandes

M. LE MAIRE : C'est Frédéric BENHAIM qui la rapporte en remplacement d'Adrien SAUMIER.

Frédéric BENHAIM : Il s'agit de réaliser une étude entre plusieurs collectivités dans le cadre de la gestion des eaux de la Bièvre sur deux points. L'étude complémentaire de terrain sur les ouvrages et déversements qui alimentent la Bièvre et deuxième point l'élaboration d'un programme d'actions qui vise à maîtriser la qualité globale du cours d'eau. Plusieurs collectivités, dont la Ville de Paris, vont se rassembler pour pouvoir commander une étude conformément à leurs obligations.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des demandes d'intervention, je n'en vois pas. Donc DPE 7, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre, qui s'abstient ?

POUR : 29 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019 DAE 206 Conciergeries sociales et solidaires – fixation d'un montant de redevance d'occupation du domaine public

Nathalie LAVILLE : Le Conseil de Paris avait voté en décembre 2016, en accord avec les maires des arrondissements concernés, l'installation de six kiosques de conciergerie sociale et solidaire offrant des services de proximité, comme le ménage, bricolage, gardiennage d'animaux, etc... et permettant de réinsérer les personnes les plus éloignées de l'emploi. Une redevance d'occupation du domaine public de 2 200 euros par an et par kiosque est perçue au titre de l'exploitation commerciale. Ces six autorisations domaniales vont se terminer le 31 mai 2019 et le 31 août 2019 pour l'une d'elles. Au regard des bons résultats de cette initiative, la Ville de Paris a souhaité renouveler et étendre à 4 kiosques supplémentaires ce dispositif.

La redevance d'occupation du domaine public comprendra une part fixe de 1 200 euros par kiosque et par an à laquelle va s'ajouter une part variable fixée comme suit : pour le lot 1, 5 % du chiffre d'affaires sur l'ensemble des kiosques, si le chiffre d'affaires est supérieur à 600 000 euros par an et pour le lot 2 5 % du chiffre d'affaires généré sur l'ensemble des kiosques si le chiffre d'affaires est supérieur à 400 000 euros par an.

M. LE MAIRE : Merci donc boulevard de l'Hôpital atterrissage prochain. Je ne sais pas quand cela s'installe précisément. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Donc, DAE 206, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre, qui s'abstient ?

POUR : 29 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019 DASES 63 Subvention (14 500 euros) et convention avec l'association Oppelia (12e)

Dorothee COLLET : La délibération a pour objet l'attribution d'une subvention de 14 500 euros à l'association *OPPELIA* pour son projet médiation santé auprès des jeunes. À l'origine, c'était l'association *PASSAJ 13* qui avait été reprise par l'association *CHARONNE* et absorbée par l'association *OPPELIA*. Ils travaillent dans les quartiers Politique de la Ville du 13^e arrondissement, avec la médiatrice et les partenaires de santé du territoire et assurent des permanences dans les locaux de l'association et au sein des structures jeunesse et proposent des actions individuelles et collectives.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des demandes d'intervention, je n'en vois pas. Donc DASES 63, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre, qui s'abstient ?

POUR : 29 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019 DASES 81 Subventions (35 000 euros) à trois associations et convention avec l'Association Nationale pour la Prévention des Handicaps et pour l'Information – ANPHI

Dorothee COLLET : Les deux prochaines délibérations sont dans le cadre de la stratégie « handicap inclusion et accessibilité universelle » 2017-2021 de la Ville de Paris. Il s'agit de financer plusieurs associations. Donc, 35 000 euros aux associations pour accompagner la résiliation des projets d'études des jeunes élèves et étudiants handicapés et l'association nationale pour la prévention des handicaps et pour l'information l'ANPHI.

M. LE MAIRE : Des demandes, des questions, des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Donc DASES 81, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre, qui s'abstient ?

POUR : 29 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019 DASES 83 Subventions (36 000 euros) à deux associations et convention avec l'une d'entre elles pour leurs actions d'information et de soutien en direction des personnes en situation de handicap

Dorothee COLLET : Ce sont deux associations pour 36 000 euros. *La Fédération Nationale des Sourds de France* et l'*UNAFAM*.

M. LE MAIRE : Merci. Toujours pas de sujet, j'imagine. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre, qui s'abstient ?

POUR : 29 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019 DAE 203 Subvention (85 000 euros), avenant à la convention avec l'association *Expérimentation Territoriale contre le Chômage de Longue Durée (15e)* et adhésion (500 euros) à l'association *Territoires 0 Chômeur*

Vincent BOULET : Expérimentation dont nous avons déjà beaucoup parlé, à juste titre, dans ce conseil. Comme vous le savez, un des principes de l'expérimentation est de rediriger les allocations ou le RSA versés par le Département aux demandeurs d'emploi en salaire pour les travailleurs recrutés dans le cadre de l'expérimentation. C'est l'objet de ce projet de délibération. Donc, de verser 85 000 euros dans le cadre de cette redirection à l'association *Expérimentation Territoriale contre le Chômage de Longue Durée* et par la même occasion de renouveler l'adhésion à l'association nationale à hauteur de 500 euros.

Anne-Christine LANG : Simplement un point rapide pour me réjouir du récent succès de cette opération. Sur l'ensemble du territoire, cela fait un certain temps que les neuf autres territoires ont fait leurs preuves. C'est vrai que dans le 13ème, il y a eu comme un petit retard au démarrage, mais je me félicite que notamment avec l'intervention de la cheffe de projet extrêmement dynamique et militante, que le nombre d'embauches ait enfin pu décoller. Je crois que nous avons maintenant 10 ou 11 EBE en France, 650 personnes, me semble-t-il, qui ont trouvé effectivement un emploi. Je me réjouis. Comme vous le savez, j'ai été très impliquée au début de cette expérimentation. Et je me réjouis qu'une nouvelle loi soit probablement votée dans le courant de l'année 2019 pour élargir cette expérimentation et pouvoir associer encore de très nombreux territoires. Nous avons 200 nouveaux territoires qui vont rejoindre cette expérimentation qui en faisait douter un certain nombre au début, qui a été accueilli assez tièdement à Paris, parce que personne n'y croyait. Je me réjouis de voir que cela a fait ses preuves.

M. LE MAIRE : Pas assez tièdement...cela a été très bien accueilli. Nous avons eu les félicitations de Louis GALLOIS. Donc, DAE 203, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre, qui s'abstient ?

POUR : 29 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019 DJS 77 Centres Paris Anim' Baudricourt, Daviel, Dunois, Poterne des Peupliers et Richet (13e) – Délégation de service public pour la gestion des équipements – Approbation du principe de passation.

Vincent BOULET : Il s'agit en fait de la conséquence d'une délibération qui avait été adoptée à l'unanimité par notre conseil en janvier dernier, d'opter pour la reconduction du principe de DSP pour cinq centres Paris Anim' du 13^e. Donc, Baudricourt, Daviel, Dunois, Poterne et Richet. Cette délibération a pour conséquence d'approuver le principe de passation en DSP pour ces cinq centres.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des demandes d'intervention, je n'en vois pas. Donc DJS 77, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre, qui s'abstient ?

POUR : 29 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019 DJS 133 Subventions (31 000 euros) au titre de la jeunesse à cinq associations (13e et 14e) et trois conventions

Vincent BOULET : Quatre subventions en fait pour des associations du 13^{ème} intervenant pour les jeunes de l'arrondissement. Donc, 9 000 euros pour *Petit Bain* pour le projet « Place to Be » de promotion des jeunes artistes. Une subvention de 7 000 euros pour *Ascendance Hip Hop* pour son action atelier de danse Hip Hop à destination des 12-25 ans, 7 000 euros pour l'association *GAREF* pour ses activités de mise en valeur d'activité scientifique et 2 000 euros pour l'*Aquilone* pour son action rencontres de danses du 13^e permettant aux jeunes parisiens de présenter leur chorégraphie.

Anne-Christine LANG : Je vois que l'on évoque à nouveau une subvention pour *Petit Bain*. Je crois que nous avons déjà vu passer une demande de subvention de 100 000 euros pour *Petit Bain*. C'était de l'investissement ? Je n'en ai pas l'impression. C'était du fonctionnement. Je voulais savoir s'il y avait à un moment la possibilité d'avoir ce qui ressemblerait à une espèce de récapitulatif sur l'ensemble des subventions qui sont attribuées à *Petit Bain* pour leurs différentes actions. Je crois qu'il y avait celles de 100 000 euros, je crois que Philippe pourra préciser. Et puis, là nous avons une nouvelle subvention, je crois savoir qu'il y en a un certain nombre sur différentes actions. J'aurais voulu savoir si l'on pouvait, à un moment, avoir un récapitulatif ? Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Cela me semble légitime. Vincent BOULET la demandera à la Ville de Paris pour que l'on puisse avoir l'agrégation générale avec les différentes lignes. Donc DJS 133, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre, qui s'abstient ?

POUR : 29 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019 DJS 63 Subventions (264 500 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec huit associations sportives (13e)

Adeline LAMBERBOURG : Cette délibération concerne l'attribution des subventions annuelles pour les clubs qui sont liés à la Ville de Paris par une convention d'objectifs. Huit associations sont concernées pour un montant de 264 500 euros, associations qui remplissent des missions de service public sportif dans le domaine du football, du tennis de table, du basket, du roller, de l'escrime, du rugby et du tennis.

Les montants sont stables, mis à part un rééquilibrage de 2 000 euros entre le club qui présentait le plus fort taux de subventionnement au bénéfice du club qui présentait le plus faible taux de subventionnement.

M. LE MAIRE : Merci, cela me semble tout à fait logique et normal. Y a-t-il des demandes d'intervention, je n'en vois pas. Donc DJS 63, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre, qui s'abstient ?

POUR : 29 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019 DJS 132 Parking des Deux-Moulins (13e) – Avenant à la convention d'occupation du domaine public avec la société EKO EVENTS

Adeline LAMBERBOURG : Ce projet concerne l'installation d'un centre de loisirs de karting électrique dans l'ancien parking des Deux-Moulins. Nous avons voté l'année dernière le principe d'une convention d'occupation du domaine public en faveur de la société *EKO EVENTS* qui a remporté l'appel à projets pour une durée initiale de dix ans. Il s'est avéré que ce parking comporte plus d'amiante que prévu et qu'il y a une infiltration d'eau en provenance de la dalle. Cet avenant a pour but de prolonger de trois ans la durée de la convention et aussi de tenir compte du changement de modèle économique porté par la société consistant à exploiter de manière un peu différente le site pour en optimiser toutes les possibilités.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des demandes d'intervention, je n'en vois pas. Donc DJS 132, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre, qui s'abstient ?

POUR : 29 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Communications

2019 DVD 17 Rapport annuel sur les Recours Administratifs Préalables Obligatoires du Stationnement Payant

Etienne TRAISNEL : Nouvel acronyme désormais bien connu, le RAPO. Dans le cadre de la réforme du stationnement de 2018, les amendes ont été supprimées et remplacées par des forfaits de post-stationnement dû au titre de l'occupation du domaine public. En 2018, 3 225 000 FPS ont été apposés. L'utilisateur dispose alors d'une faculté de contester ce FPS dans un délai d'un mois au travers d'une procédure qui s'appelle le recours administratif préalable obligatoire, le RAPO. Cela marche très bien. Il y a quand même un petit point que je vais souligner à la fin, c'est la question des cartes de stationnement pour personnes handicapées qui nous causent un certain nombre de courriers, mails et réception en mairie. Nous avons de nets progrès à faire encore. Je continue, car tu m'as coupé dans la présentation. Donc, les audits internes et externes menés en 2018 montrent la qualité et l'homogénéité des réponses apportées par les deux prestataires instruisant les RAPO. Les très faibles taux de recours de deuxième niveau auprès de la commission de contentieux du stationnement payant sont également un gage de qualité des réponses apportées au RAPO. En termes de chiffres, qu'est-ce que cela donne ? 99 590 RAPO reçus en 2018. Un délai de traitement moyen de 29 jours, des décisions d'irrecevabilité c'est-à-dire qu'il manque des documents pour 22 % d'entre eux.

Des rejets pour 25 % d'entre eux et des admissions, donc le recours est admis, pour 53 % d'entre eux. Nombre de décisions qui ont été validées par la CCSP : 27 et de décisions de refus de RAPO annulés par la CCSP : 90.

Au terme d'un an d'activité, le bilan des RAPO peut être explicité comme suit. Nous avons un niveau de contestation qui est faible et stable, à savoir que l'on était à 99 590 rapporté à 3 225 000. Donc, entre 3 et 4 % de contestation. Des RAPO qui sont utilisés à bon escient, puisqu'ils ont été jugés recevables à 53 %, ce qui démontre l'absence d'utilisation abusive du canal RAPO. Des délais d'instruction qui sont effectivement contenus dans le mois, à moins de 30 jours et des taux de recours de deuxième niveau qui sont très faibles. Malgré cela, des difficultés subsistent, c'est ce que j'ai commencé à dire tout à l'heure concernant notamment les cartes de stationnement pour les personnes handicapées. Il faut savoir que ces cartes ne sont pas attachées au véhicule, mais aux personnes, ce qui pose des difficultés lors du contrôle. Nous avons nous-mêmes écrit à la Maire et à la DVD pour demander que les prestataires aient une vigilance accrue, car nous avons énormément de contestations justifiées sur des FPS apposés sur des voitures pour lesquelles une carte de stationnement était visible. Pour les personnes en situation de handicap, c'est un petit peu la double peine. On a énormément de courrier de personnes qui viennent en mairie pour nous demander de les aider à justement remplir cette procédure RAPO. Justement, parmi les plans d'actions qui sont en cours de développement, il y a notamment celui de faciliter le service numérique de dépôt des RAPO qui peut se révéler un petit peu compliqué pour les personnes qui n'ont pas l'habitude avec l'informatique.

M. LE MAIRE : Effectivement, nous avons un vrai problème avec les cartes de personnes handicapées qui sont trop facilement falsifiables, trop facilement reproductibles. Cela ne concerne pas que Paris mais existe au plan national. Et puis il y a l'opposition des associations à accrocher la carte à un véhicule, ce qui serait quand même une façon de pouvoir avancer. Alors c'est vrai que c'est plus souple quand on peut monter dans n'importe quel véhicule avec sa carte, mais en termes de verbalisation, cela éviterait tout dérapage. Cela simplifierait beaucoup les choses quand même, voire attacher plusieurs véhicules à une même carte, peu importe. Mais aujourd'hui ce n'est pas le cas et c'est un vrai problème. Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette communication, je n'en vois pas. Il n'y a pas de vote, c'est une communication. J'en fais une autre très rapidement.

Communication orale du Maire sur l'utilisation des photographies du fonds de la Mairie du 13^{ème} pour la campagne des élections municipales de 2020

Dans le cadre des conseils que nous avons pris auprès de l'avocat de la Mairie, il nous avait été conseillé de faire une délibération sur le rachat des photographies. En l'élaborant, on s'est aperçu qu'il y avait une délibération qui avait été adoptée en 2000 par la Ville de Paris, complétée par un arrêté et qui donnait un tarif de rachat par cliché, un peu élevé d'ailleurs à mon sens, mais enfin bon, évidemment on le respectera, qui est de 39,42 euros par cliché. Tous les candidats ou listes pourront utiliser des clichés en payant cette tarification. S'il n'y a pas de demande d'intervention à ce sujet, nous allons passer aux vœux.

Vœux

V13 2019 09 Vœu relatif à l'évolution de la gestion du bâtiment M1D, sis 20 rue Primo Levi, présenté par Jérôme COUMET, Philippe MOINE et les élus du groupe socialiste et apparentés

Philippe MOINE : Vous connaissez sans doute le M1D rue Primo Levi qui a été conçu comme une extension du site des Frigos qui faisait l'objet d'une opération portes ouvertes comme chaque année, c'était le week-end passé. Le site M1D accueille un certain nombre d'artistes, d'artisans d'arts, d'activités, de créations qui depuis 2013 ont fait l'objet de conventions, accordées en 2013, puis renouvelées en

2016. À chaque fois, l'assurance a été donnée à ceux qui bénéficiaient de ces conventions d'une pérennisation de leur présence et de leurs activités dans ce site, puisqu'il ne s'agit en aucun cas de pépinières telles qu'elles existent dans d'autres endroits.

Or, il est apparu au cours des derniers mois, qu'il y avait une certaine menace sur la pérennité de la présence de ces activités, de la reconduction de ces conventions au bénéfice des occupants de ce site qui participent activement à la vie du quartier. Donc, j'évoquais les portes ouvertes, il y a également la participation dans lesquels les occupants du M1D sont très impliqués, des journées européennes des métiers d'arts, activement annoncées par la Mairie du 13^e. Participation souvent également à des projets dans le cadre de Nuits Blanche. Il est proposé à travers ce vœu de pérenniser les activités des artistes et des artisans d'art qui sont présents dans ce site. Il s'agit de demander que l'administration du site soit déléguée à un gestionnaire apte à gérer ce type de lieu. Donc, actuellement, c'est un site qui est géré par la Ville de Paris. D'autre part, le vœu porte également sur la nécessité de mettre en place des baux adaptés qui seraient proposés aux occupants en fonction de leurs activités, afin de consolider, de pérenniser leurs activités dans ce lieu. Merci. Lorsque les appels à projets sont ouverts, les occupants vident les lieux.

Francis COMBROUZE : Je comprends parfaitement l'intérêt et l'importance de ce vœu. Je proposais simplement en cohérence d'ailleurs avec l'exposé des motifs qu'en a fait Philippe MOINE, que l'on ajoute dans l'un des deux tirets, « en lien avec les activités menées aux Frigos ». M1D est une série de locaux à vocation artistique et de création culturelle et de production. Il est évident que la gestion de ce bâtiment est complètement liée à l'avenir de la gestion des Frigos. En dehors même des activités communes de la proximité, c'est la même conception qui doit l'emporter. Donc, que l'on puisse ajouter « en lien avec les activités menées aux Frigos » au deuxième tiret de la fin du vœu.

M. LE MAIRE : Évidemment, cet amendement est juste. Je propose que nous l'adoptions. Je rappelle d'ailleurs que ce bâtiment pour les anciens du 13^e, ils s'en souviennent sans doute, avait été créé à l'origine pour remplacer le bâtiment dit Mitdjavile qui avait brûlé il y a une vingtaine d'années, peut-être plus d'ailleurs. Il y a eu un engagement qui avait été pris pour remplacer ce bâtiment par une nouvelle création. C'est comme ça que la SEMAPA avait édifié ce bâtiment qu'elle a remis ensuite à la Ville de Paris sur le même esprit des Frigos. C'est-à-dire rassembler à la fois des artisans d'art et des plasticiens, en espérant que des liens se créent entre artistes et artisans d'arts. J'estime effectivement que c'est une très bonne idée d'avoir des lieux non pas très précisément affectés à telle ou telle fonction, mais un peu plus larges qui permettent des passerelles un peu plus originales. S'il n'y a pas de demandes d'intervention, est-ce que je peux vous soumettre ce vœu ainsi amendé ? Qui vote ce vœu ? Qui vote pour ? Qui vote contre, qui s'abstient ?

POUR : 29 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE VŒU EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

V13 2019 19 Vœu relatif au projet d'installation d'un centre d'hébergement au sein du lycée Lazare Ponticelli déposé par Jérôme COUMET, Geneviève DOURTHE et les élus du groupe socialiste et apparentés et les élus du groupe communiste-Front de gauche

M. LE MAIRE : J'ai oublié de vous le dire d'ailleurs tout à l'heure. Je voulais proposer en premier un vœu qui vous a été présenté sur table au regard de l'actualité. Je préfère vous faire moi-même la présentation. Évidemment l'idée est de le présenter ensuite au Conseil de Paris et de pouvoir poursuivre les discussions. Déjà, j'ai été assez étonné moi-même de la méthode. Je vais vous en dire un mot. Nous avons appris totalement par hasard et par l'intermédiaire du Pôle Lycéen Innovant qui se retrouve aujourd'hui dans les locaux du lycée Lazare Ponticelli qu'il y avait un projet de centre SDF en lieu et

place de ce lycée, qui était proposé par la Région. C'est étonnant à plus d'un titre. D'abord, parce que le Pôle Lycéen Innovant a mené toute une série d'activités intéressantes, a tissé des liens dans le 13^e arrondissement.

Nous sommes nombreux d'ailleurs dans ce conseil à leur avoir affirmé notre soutien et le soutien à ce qu'ils restent dans le 13^e, au-delà des clivages politiques. Il a des liens avec beaucoup d'associations du quartier, beaucoup d'activités du quartier, beaucoup d'ouvertures d'ailleurs sur le quartier. Il leur avait été donné l'assurance qu'ils y resteraient au moins deux ans après qu'il y avait eu un projet de déménagement dans le 20^e. On leur avait dit que ce projet de déménagement avait été abandonné et qu'ils resteraient au moins deux à trois ans sur le site en attendant qu'un nouveau projet voit le jour. Visiblement, cela n'a pas été suivi d'effet, puisqu'ils ont été convoqués, invités, à une rencontre qui associait à la fois les responsables de la Région et du Rectorat. Il leur a été signifié qu'ils allaient déménager immédiatement, enfin à la fin de l'année scolaire, pour aller dans le 14^e arrondissement. À cette occasion, on leur a indiqué qu'il y avait un projet d'installation de lieux d'hébergement, ou d'accueil, je n'ai pas compris d'ailleurs encore la destination précise, pour les SDF du métro. J'ai été quand même très étonné qu'il puisse y avoir une telle proposition sans que ni la Ville de Paris ni la Mairie du 13^e n'aient été associées. Je me suis renseigné, j'ai fait le tour de tous les acteurs sur ce dossier. Donc, j'ai eu le Préfet de Paris et le Secrétaire général de la préfecture de Paris à plusieurs reprises, j'ai eu le préfet CADOT, le Préfet d'Île-de-France au téléphone. J'ai appelé la RATP, je ne vous dis pas les choses dans l'ordre d'ailleurs. J'ai eu les interlocuteurs à plusieurs reprises. Évidemment en lien avec le cabinet de Dominique Versini, l'adjointe à la Maire de Paris. J'ai cru comprendre qu'il y avait un lieu qui devait fermer à Charenton et qu'il était question à la fois de le remplacer par un lieu dans le 13^e et de le faire évoluer en lieu d'accueil plus important. A Charenton c'est uniquement de l'accueil de jour. Je me suis plaint auprès de tous mes interlocuteurs de la façon dont la Région Île-de-France nous traitait. Pour être parfaitement transparent, Madame Péresse que j'avais essayé de joindre, a fini par me rappeler vendredi après-midi et donc ce vœu sur table pour parler du sujet.

Le 13^e, vous le savez, est historiquement plus concerné que d'autres arrondissements par l'hébergement des sans-domiciles. C'est une responsabilité historique, c'est une responsabilité que nous assumons, que nous menons. Nous la faisons évoluer avec, vous le savez, la rénovation, voire la reconstruction de tous les sites qu'il y avait dans le 13^e qui étaient plus influencés par le 19^e siècle que par le 21^e siècle et que l'on a contribué à faire évoluer énormément. Je remercie d'ailleurs un certain nombre d'entre vous d'avoir accompagné les opérations : Geneviève DOURTHE évidemment, Francis COMBROUZE et Marie-José RAYMOND-ROSSI. Nous avons été nombreux à intervenir sur ces dossiers.

Nous avons accueilli aussi un certain nombre d'hébergements provisoires supplémentaires ou définitifs, comme juste à côté d'ailleurs sur l'ancien lieu de la maison de la France Libre, un lieu d'accueil pour femmes à la rue, femmes ou familles, mais de petite importance. Mais j'ai toujours dit à nos interlocuteurs que le 13^e fournissant plus que sa part de cette solidarité nécessaire et qu'il ne fallait pas aller au-delà d'un certain équilibre. Et donc, j'ai été très étonné. Je vous rappelle que le 13^e à lui seul, c'est à la fois un peu plus de 20 % des places de CHU, CHRS de Paris. 10 % de toute la métropole, plus beaucoup de structures. On en a examiné un certain nombre d'entre elles que l'on fait évoluer, comme les FTM qui se transforment en résidence sociale. Mais cela reste évidemment des lieux très sociaux. Et donc beaucoup de places de CHRS, CHU, CADA, FTM, etc. tout ce que vous connaissez et que l'on essaie d'accompagner dans leurs rénovations. Je m'interroge beaucoup sur le fait de choisir le 13^e, un quartier très concerné, parce que juste à côté, il y a la Mie de Pain, la Poterne, le petit lieu dont je vous parlais. Et je suis donc très inquiet par une telle orientation. Je souhaitais que notre conseil puisse, j'espère le plus largement possible, se prononcer sur ce sujet et désapprouver ce choix de localisation, en espérant que nous serons entendus. J'avais entendu parler pour Lazare Ponticelli d'un renforcement justement du caractère innovant des lieux d'apprentissage, donc de garder au final le Pôle Innovant Lycéen et de renforcer par un lieu lié au CNAM. J'apprends que tout cela s'évapore au profit d'un lieu d'accueil pour les SDF du métro, je ne comprends pas bien. Je ne comprends pas bien que l'on soit tenu à l'écart de toutes les réflexions à ce sujet. On était associé à beaucoup de structures, la RATP, la DRIL, donc la

préfecture, tout cela derrière notre dos, la Région évidemment, le Rectorat, puisqu'il était concerné par ce site, et pas nous, pas plus que la Ville de Paris. Donc, sur ce vœu, je souhaite que nous rappelions d'abord la nécessité de respecter les élus locaux que nous sommes, évidemment, que nous rappelions aussi la nécessité de répartir équitablement les places d'hébergement. Je rappelle que d'ailleurs il y a tout un travail qui est engagé par la Métropole du Grand Paris à ce sujet en lien avec les maires.

Si la Région fait le contraire de la Métropole, cela me pose problème évidemment. Et puis que nous réitérions notre souhait de maintien du Pôle Lycéen Innovant sur le site. Voilà donc le pourquoi de ce vœu qui est un peu long, c'est un sujet évidemment difficile. Je considère que la solidarité est nécessaire, que créer des places d'accueil est nécessaire et nous prenons notre part, soit de manière provisoire, soit de manière pérenne. Mais que nous sommes en train de créer un déséquilibre et d'organiser d'une certaine manière la spécialisation du 13^e sur l'accueil des SDF et une forme de ségrégation territoriale qui ne me va pas du tout. Voilà pourquoi j'ai souhaité soumettre ce vœu aux voix du conseil d'arrondissement.

Édith GALLOIS : Je vous ai entendu, sur le fond, je vous donne raison, mais sur la forme, je ne comprends pas pourquoi cela arrive. Vous nous avez fait mener ce conseil municipal à toute vitesse, ce que je respecte d'ailleurs et comprends, nous sommes tous d'accord. Nous avons déjà une quinzaine de vœux et vous nous mettez ça à 18 h 30 sur la table. Je ne comprends pas, alors que visiblement c'est quand même un sujet qui ne vient pas d'être juste discuté ce matin. Si c'est ce matin, je vais le voter, mais sur les deux autres par principe, je pense que je ne prendrai pas part au vote. Je trouve que la méthode est un petit peu discutable.

M. LE MAIRE : Pour être précis, je vous réponds déjà sur cet élément. Comme je vous l'ai dit, cette nouvelle je l'ai apprise très récemment. Certains d'entre vous ont été alertés d'ailleurs par le PIL. Ils ont eu la même information que moi au même moment. Donc, j'ai essayé de me démener et j'ai passé toute la semaine dernière à donner des coups de fil. Comme je vous l'ai dit, j'ai eu Madame Péresse vendredi. Évidemment, avant d'en savoir plus, il était difficile pour moi de communiquer sur un vœu. Mais en même temps, j'aurais trouvé cela encore plus anormal d'ignorer le conseil d'arrondissement et de déposer directement ce vœu en Conseil de Paris, même si un certain nombre d'entre nous sont conseillers de Paris ici. Il fallait respecter aussi l'information de notre conseil d'arrondissement. Généralement, je ne pose pas des vœux sur table, j'essaie de limiter ce type d'actions, mais là en l'occurrence il y avait urgence. J'ai appris par la Région que Madame Péresse souhaitait aller vite, déclencher les travaux dès cet été, en tout cas avec pour objectif d'ouvrir sa structure pour la prochaine saison hivernale, c'est-à-dire en octobre-novembre. En tout cas, ce sont les ambitions affichées. Après j'ignore si elles peuvent être tenues ou non, je trouve cela un peu étonnant. Cette structure, vous la connaissez tous, je ne la vois pas vraiment adaptée. En tout cas, cela nécessite des travaux importants pour la transformer, me semble-t-il. Mais je n'ai pas les études techniques main.

Anne-Marie LANG : Nous nous abstenons sur ce vœu pour plusieurs raisons et la principale raison étant qu'il mêle deux sujets qui sont totalement distincts et qui n'ont strictement en l'occurrence pas grand-chose à voir l'un avec l'autre. À la fois, la question du PIL d'un côté et de l'autre la question de l'absence de concertation sur le choix du lycée Lazare Ponticelli pour y faire ce nouveau centre d'accueil. Sur la question de l'absence de concertation des élus locaux et sur le fait d'avoir été mis objectivement devant le fait accompli, je suis d'accord, je trouve que c'est effectivement en l'état assez inadmissible. Sur le fait que le 13^e a pris sa part et toute sa part dans l'hébergement des personnes en difficulté et des plus démunies je ne peux évidemment que vous donner raison, mais étant donné que, comme vous l'indiquiez, c'est un dossier qui vient de nous tomber dessus, si j'ose m'exprimer ainsi, et dont j'ai pris connaissance comme vous par un mail et un coup de téléphone du directeur du PIL, je ne dispose pas de suffisamment d'informations en amont pour savoir quelles ont été les concertations entre l'État et la Ville de Paris au-delà de la Mairie du 13^e. C'est-à-dire que je ne sais pas si en amont de cette décision de

Valérie Pécresse, à un moment ou à un autre, il y a eu discussions entre l'exécutif parisien, la Maire de Paris et ses adjoints, la RATP et la Ville de Paris. Donc, en l'absence d'information sur ce sujet, je m'abstiendrai, même si encore une fois, je trouve que dans la façon de faire c'était tout à fait regrettable. Ce dossier, même si sous les apparences, la question du PIL y est associée, n'a en définitive rien à voir. C'est-à-dire que la méthode, l'implantation du centre SDF n'a pas grand-chose à voir avec l'implantation ou la non-implantation du PIL et la décision, me semble-t-il, aurait été prise quel que soit l'avenir du Pôle Innovant Lycéen et quelle que soit la solution retenue par l'Académie de Paris sur le devenir du PIL. Sur ce dossier du PIL que l'on suit depuis un certain temps, comme vous l'évoquiez, Monsieur le maire, et comme vous le rappeliez, une proposition a été faite, non pas dans le 20^e arrondissement, mais dans le 19^e dans un lycée flambant neuf qui au départ était assez séduisante et intéressante. Ils ont donc envisagé à un moment de pouvoir partir dans le 19^e, jusqu'au moment où ils ont effectivement visité les lieux, ils se sont rendu compte que les aménagements ne correspondaient pas à ce qu'ils voulaient faire et donc que les aménagements du lycée qu'on leur proposait ne leur correspondaient pas. Donc, ils ont décliné, ils ont eu à maintes reprises des réunions avec l'Académie pour essayer de modifier les locaux qui se sont révélées pas totalement fructueuses. Et donc, ils étaient en attente éventuellement, qu'on leur propose un nouveau lieu qui correspondait plus à leur pédagogie et à leur façon de travailler. Donc, le projet qui consisterait à les laisser au lycée Lazare Ponticelli, en fait, n'a jamais été évoqué. L'idée de développer ce projet, d'agrandir ce projet du pôle décrochage au sein de Lazare Ponticelli n'a jamais été évoquée. Ce qui a été évoqué, c'est éventuellement la possibilité de leur proposer un autre lieu ailleurs dans Paris qui correspondait au type de pédagogie qu'ils menaient.

J'entends l'attachement du 13^e au pôle innovant et au pôle de décrocheurs que personnellement j'ai accompagné dans ma vie professionnelle depuis à peu près vingt ans. Donc, je les connais bien et effectivement je comprends leur attachement au 13^e. En même temps, tout le monde convient qu'ils ne peuvent pas rester dans ce lycée qui est totalement vide, qui appartient à la Région, et que c'est compliqué de se maintenir dans un établissement où il n'y a pas, y compris de vie scolaire, de cantine, de chef d'établissement, etc. L'idée de leur permettre de pouvoir intégrer un autre établissement n'est pas absurde, quel que soit l'attachement que l'on ait pour ce pôle innovant. Donc, je pense qu'en la matière, il faut plutôt essayer de voir, de réfléchir en terme parisien, de voir si dans l'ensemble de Paris, il n'y a pas un lieu où ils seraient effectivement bien installés au milieu d'un lycée pouvant profiter de la vie scolaire, etc. et se développer, plutôt qu'à tout prix vouloir les garder dans un lieu qui manifestement ne peut pas être pérenne. Donc, ce sont deux dossiers différents. Je regrette que vous les ayez associés dans ce vœu parce qu'objectivement cela n'a rien à voir. On peut à la fois désapprouver la forme de l'intervention régionale et en même temps considérer que le PIL dans de bonnes conditions pourrait éventuellement quitter le 13^e. Donc, c'est la raison pour laquelle je m'abstiendrai sur ce vœu.

M. LE MAIRE : Je vais tout de suite te faire une proposition et une réponse. La réponse, c'est d'abord que les préfets que j'ai eus au téléphone, et j'ai eu les deux préfets principaux qui concernent l'Île-de-France et Paris, m'ont indiqué qu'ils regrettaient la méthode employée par la Région. Et leurs représentants ont systématiquement demandé que la Ville de Paris et la Mairie du 13^e soient informées de cette initiative. Ils ont eu une bonne réaction. La RATP a dit la même chose à la Région Île-de-France. Donc, la réponse est claire, la Ville de Paris n'a pas été associée à ce projet ; ni nous, ni la Ville de Paris. C'est une réponse à ton interrogation. La deuxième proposition, si tu souhaites que dans ce vœu nous ne parlions pas du PIL et que nous fassions un deuxième vœu pour soutenir l'implantation du PIL dans le 13^e, ça me va très bien. J'estime que, face à cette proposition, une unanimité de notre conseil serait préférable, en termes d'affichage, de force et d'ouverture de la discussion avec nos interlocuteurs, à commencer par la Région. Si tu le souhaites, nous enlevons la partie sur le PIL et nous votons un vœu par ailleurs sur le PIL. Mais tu as bien compris que le sujet principal qui nous interroge aujourd'hui, en dehors du devenir du PIL sur lequel nous avons eu l'occasion de nous prononcer à plusieurs reprises et déjà de voter un vœu, donc c'est un peu redondant, c'est cette nouvelle proposition d'accueil de SDF du métro qui déménage d'une ville voisine vers notre arrondissement. C'est ça le sujet. Après pour d'autres

raisons, tu peux t'abstenir, mais en tout cas pas pour celle du fait que l'on mette le PIL dans les considérants.

Geneviève DOURTHE : Ne pas comprendre de quoi nous parlons, effectivement. Ma collègue dit que pour des raisons de forme elle va s'abstenir ; des raisons de forme ! D'abord, le fait que nous ne soyons pas associés ni nous ni la Mairie de Paris, c'est de la forme ? Je ne considère pas cela comme de la forme. Je considère cela comme une forme de mépris pour les élus et les habitants concernés par le projet. De quoi parle-t-on ? On parle d'un projet effectivement, un nouveau projet d'accueil de personnes sans domicile. Je m'apprêtais à vous faire d'ici quelque temps l'annonce, avec fierté, d'un nouveau projet d'accueil pour des personnes en grande difficulté dans le 13^e. Petit centre d'accueil, hyper bien préparé, pour quelques familles. Je ne m'attendais absolument pas après tout ce que nous avons fait dans cette mandature au titre de la solidarité et de l'accueil des personnes sans domicile ou des migrants à devoir effectivement prendre la parole pour vraiment me heurter à un projet qui serait imposé sans que l'on nous demande notre avis, mais qui en plus viendrait s'ajouter à tout ce que nous faisons déjà dans le 13^e. On peut aussi se dire que les habitants du 13^e sont à l'égard de tous les centres d'accueil d'une certaine tolérance, voire d'une grande générosité. Il y a une condition pour cela. C'est le travail invisible, le travail invisible qui se réalise au jour le jour. Je suis bien placée pour le savoir. Un travail avec naturellement les centres d'hébergement, les équipes, mais en même temps un travail auprès de la population dans la vigilance pour que, dès qu'il y a le moindre problème, il y ait des interventions, pour que nous puissions rencontrer les syndicats de copropriété, les riverains, pour que nous organisions des dîners au sein des centres d'hébergement, etc, que nous saisissons les maraudes et qu'en permanence nous soyons vigilants à ce que jamais le lien ne se sépare entre les habitants et ce devoir de solidarité. Donc, vraiment ce projet que l'on nous impose, c'est un projet de trop pour tout ce que nous faisons déjà dans le 13^e au jour le jour et vraiment si peu respectueux du travail que nous faisons dans le 13^e au jour le jour et dont nous sommes fiers. Alors la réponse ce soir sur la forme, on ne peut pas parler de forme lorsque l'on parle de ce sujet. Je pense que là, il y a des mots qui ne sont pas adaptés au sujet dont nous parlons.

Francis COMBROUZE : Deux points : le premier sur les inégalités territoriales en Île-de-France sur l'hébergement d'urgence. Je me souviens, il y a trois mois, d'un colloque avec la DRIL et Patrick Jarry, le maire de Nanterre où six communes et trois arrondissements sur 120 communes de la Métropole accueillent 80 % des places d'hébergement d'urgence. Quelles que soient les structures, homme à la rue, femme isolée, femme en violence, etc. Je ne vais pas citer les six communes et les trois arrondissements, vous les connaissez. Je crois que c'est le premier point. Il n'est pas acceptable que la Région ou encore l'État imagine de nouveau accentuer les inégalités dans la région la plus riche du territoire. Et le deuxième point effectivement, il y a une urgence à savoir l'avenir du PIL. Si on peut faire deux vœux et que cela réunit tout le monde, très bien.

Frédéric BEHAIM : Pour notre part, nous voterons le vœu et je voudrais expliquer pourquoi en quelques points brefs. Le premier est que nous soutenons la vocation éducative de ce site et en particulier nous sommes attachés à ce que le pôle innovant puisse rester dans ce site. Pas parce que nous ne souhaitons pas qu'il n'y ait pas de contact entre les lycéens, même si les lycéens disent, quand on discute avec eux, qu'ils sont contents d'aller à cet endroit-là qui est justement en dehors du circuit classique et que par la suite certains d'entre eux forment le vœu de retourner dans le système du lycée classique y compris pour l'année prochaine ou pour l'année qui suit. Ces lycéens qui sont à cet endroit-là sont sur un site qui leur permet d'avoir des projets éducatifs innovants, en particulier la recyclerie et les différentes activités que l'on y trouve et qui ne sont pas évidentes à déployer sur un autre site de lycée et l'on comprend pourquoi. En tout cas, ce n'est pas évident et je demande que l'on me prouve que c'est tout à fait évident. En tout cas, c'est ce qui posait problème aussi pour le 19^e.

Deuxième point, nous sommes aussi heurtés par la méthode qui a été effectivement intempestive, mais comme souvent malheureusement c'est le cas de la majorité au Conseil Régional qui est par ailleurs constitué en grande partie de maires de droite qui ne respectent pas la loi et ses rues dans leur propre commune.

Il faut quand même remettre la responsabilité là où elle est. Le Conseil Régional, aujourd'hui, a une majorité politique qui a diminué les crédits d'investissement dans le logement, qui ne fait pas d'effort auprès de ses propres membres et dont chacun individuellement ne prend pas la responsabilité de faire les efforts nécessaires en matière de logement social, sans même évoquer la question d'hébergement d'urgence. Tu as bien raison, c'est un gros problème. Nous sommes également très attachés à ce qu'il y ait un équilibre des efforts au sein de la Région sur les questions qui sont relatives au logement. Pour finir, nous avons eu un débat entre nous sur la question de l'hébergement d'urgence, mais nous sommes également attachés à ce que l'hébergement d'urgence puisse être préparé dans de bonnes conditions, en concertation avec les pouvoirs locaux, ce qui n'est manifestement pas le cas, qu'il soit réparti en termes de territoire, je l'ai dit. Et pour finir, il y a aussi des questions pour savoir pourquoi les sans-abri du métro *versus* d'autres, ce genre de choses. Pour toutes ces raisons, nous soutiendrons ce vœu. Nous regrettons également la démarche de l'exécutif régional et nous espérons qu'il y ait encore moyen que l'exécutif se raisonne dans sa manière de faire et incite aussi les autres parties prenantes de sa majorité à s'engager davantage.

Philippe MOINE : Certains intervenants évoquaient la nécessité, par rapport à ce type de projets, de mener une véritable concertation, de préparer l'implantation de ce type d'établissement. Or, le Conseil de Quartier, qui a été informé de manière non officielle, le bureau d'animation à ce stade a préparé deux projets de vœux, un projet de vœu relatif au PIL et un autre relatif au centre d'hébergement de SDF pour les soumettre lors de notre prochaine réunion plénière. Cela témoigne de l'inquiétude d'une partie de la population locale et aussi d'une certaine méconnaissance de ceux qui en sont à l'initiative. C'est vrai que les habitants du quartier ne savent pas forcément qui porte quelle proposition. Il me semble que ce type de vœu, s'il peut être adopté très largement, clarifie la situation. Donc, nous avons aussi l'obligation d'apporter des réponses claires aux habitants de ce quartier.

Anne-Marie LANG : Je me permets de reprendre la parole pour répondre à votre proposition. Je vous fais totalement confiance quand vous dites qu'à aucun moment vous n'avez été concerté sur ce projet. Bien sûr. En revanche, je ne vois pas à quel titre et comment vous pourriez parler au nom de l'exécutif parisien et de la Maire de Paris en disant la Maire de Paris n'a pas été consultée. Très franchement, moi, à ce stade, excusez-moi, mais je n'en sais rien. C'est la raison pour laquelle je propose qu'au Conseil de Paris l'exécutif parisien puisse être interrogé et qu'il ait l'occasion de répondre pour savoir si à un moment ou à un autre il y a eu des échanges entre l'État, la Région et la Maire de Paris. S'il s'avère qu'il n'y a eu aucun contact... dans ces cas-là, il faut savoir si c'est une question de transmission d'informations entre la Ville de Paris et la Mairie du 13^e ou si c'est le fait que la Ville de Paris n'a pas été concertée du tout. Je finis en disant que si jamais au Conseil de Paris il s'avère que la Ville de Paris, la Maire de Paris, ses adjoints et l'exécutif n'ont, à aucun moment, été concertés sur cette implantation, évidemment je voterai pour ce vœu au Conseil de Paris à partir du moment où l'exécutif parisien aura dit lui-même qu'à aucun moment il n'a eu le moindre contact ni avec le préfet ni avec la Région sur cette implantation. À ce stade, on ne parle que du maire du 13^e, l'exécutif, nous n'en savons rien. C'est la première chose.

La deuxième chose concernant le PIL ; même si vous faites un vœu demandant le maintien du PIL ici, et encore une fois avec toute l'estime et la reconnaissance que j'ai pour eux et le grand respect que j'ai pour eux, je ne peux pas voter un vœu qui demande qu'il soit maintenu dans le 13^e puisque la proposition qui est faite à l'heure actuelle c'est de les transférer au lycée François Villon qui est un lycée qui est quasiment vide ou alors qui dispose de capacités d'accueil extrêmement importantes, où il est question, et encore une fois je n'en sais pas plus que vous puisque j'ai appris cela par un mail hier ou avant-hier, mais il serait question d'implanter ce pôle innovant au lycée François Villon, de le déployer et d'en faire

un véritable lieu d'innovation pédagogique dans un lieu qui a les capacités d'accueil, qui permettrait, contrairement à ce que tu dis, d'avoir ces jeunes décrocheurs dans un environnement scolaire, entre guillemets, « normal » qui de l'avis de tous leur fait extrêmement du bien, parce que justement ça les réacclimate à une vie scolaire et à une certaine banalité.

Les responsables du PIL appellent de leur vœu l'intégration dans un établissement scolaire, avec une vie scolaire, une cantine, d'autres élèves, etc. Si, au lycée François Villon, qui est un lycée qui est objectivement confronté à un certain nombre de difficultés, on arrive à faire un pôle de grande innovation pédagogique où l'on met à disposition du PIL des centaines de mètres carrés leur permettant de devenir la référence sur le décrochage scolaire au niveau parisien, je signe. Donc, je ne peux pas voter le non-départ du PIL du 13^e, voilà.

M. LE MAIRE : Nous allons voter, mais au moins je retiens de toutes ces circonvolutions que tu soutiens le déménagement du PIL dans le 14^e. Au moins, il y a une chose claire, c'est celle-là. Pour le reste, j'ai eu plusieurs échanges avec le directeur de cabinet de la Maire qui m'a confirmé que la Maire de Paris n'avait pas été associée. J'ai eu la conseillère sociale de la Maire qui m'a confirmé la même chose. Ensuite, tu ne peux pas dire, « dans les yeux, ils ne me l'ont pas dit », donc ça doit être que ce n'est pas vrai. Je trouve ça à la fois grossier et puis surtout très fallacieux. Si tu ne souhaites pas voter ce vœu et si tu veux soutenir ce projet, libre à toi. Si tu veux nous affaiblir, libre à toi, mais au moins assume tes positions. C'est quand même très dommage. Ce n'est pas la peine de m'interrompre, je peux parler plus fort aussi. C'est très simple. Mais j'estime que ce n'est pas sérieux comme argument. Donc, je vais soumettre ce vœu à vos suffrages. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3 élus du groupe Les progressistes-Majorité présidentielle (Mmes LANG et ESQUIEU et M. NGO)

LE VŒU EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

V13 2019 17 Vœu relatif à la pose d'une plaque sur l'école sise 103, avenue de Choisy en hommage à Victor GAMBET (1879-1915), instituteur et aviateur mort pour la France, présenté par Jérôme COUMET, Annick OLIVIER et les élus du groupe socialiste et apparentés

Annick OLIVIER : Les enfants ont vu une plaque portant le nom de Victor GAMBET dans une salle de classe et ont mené une recherche. Ils ont reconstitué la vie de cette personne qui était un ancien instituteur, qui a été mobilisé à la guerre de 14, qui a choisi l'aviation et qui est mort pour la France pendant la guerre de 14-18. Ils ont réussi à retrouver la famille de l'aviateur. Ils ont fait un petit bouquin qui est un joli petit recueil représentant tout le travail qu'ils ont fait autour de Victor GAMBET. Il est à votre disposition. Il serait très bien qu'il y ait cette plaque. Je rappellerai que tout ce travail se fait dans le cadre de la mémoire, du travail sur la mémoire. Je voulais quand même noter que dans le 13^e nous avons deux écoles, c'est un fait quand même important, qui ont obtenu l'une en 2014, c'est Baudricourt, le prix de la mémoire et le deuxième prix de la mémoire a été obtenu par une autre école du 13^e, en l'occurrence l'école 103 Choisy avec ce travail fait par les enseignants de l'école, par les enfants et sous l'impulsion de leur directeur. Je pense que ce serait une belle reconnaissance de ce travail.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des demandes d'intervention, je n'en vois pas. Donc, le vœu sur Victor GAMBET, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre, qui s'abstient ?

POUR : 29 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE VŒU EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

V13 2019 10 Vœu relatif à l'aménagement des portes d'Italie et d'Orléans déposé par Anne-Christine Lang et les élus du groupe « Les Progressistes – Majorité présidentielle »

Anne-Christine LANG : Un vœu pour faire une suggestion et qui part du constat à la fois dans le 13^e et dans le 14^e arrondissement, dont je suis députée. De l'avenue d'Italie et de l'avenue du Général Leclerc, on voit combien ces deux avenues sont confrontées strictement aux mêmes problématiques de circulation extrêmement dense, de pollution sonore, de nuisance et de difficulté à faire circuler l'ensemble des modes de transports, c'est-à-dire, la voiture, les transports en commun, le vélo, etc. Et donc on a ces deux avenues qui sont confrontées exactement aux mêmes problématiques où les riverains sont quand même très mobilisés, notamment sur les questions de pollution qui sont deux des sorties de l'autoroute A6. Constater effectivement que dans le 14^e, les habitants travaillent depuis des années sur l'entrée dans Paris par l'avenue du Général Leclerc et ont les pires difficultés à résoudre les problèmes de circulation sur la seule avenue du Général Leclerc, parce que c'est un petit peu la quadrature du cercle, c'est-à-dire sur une seule avenue qui est gérée par la Préfecture de Police et où donc la circulation automobile doit être très fluide pour rejoindre les aéroports pour des raisons diplomatiques et les centres pénitentiaires pour des raisons de liaison avec le Palais de Justice. La circulation automobile doit être fluide. Sur ce périmètre de l'avenue du Général Leclerc, arriver à faire rouler les voitures, beaucoup de voitures, mais aussi les bus, répondre aux demandes des habitants d'avoir des pistes cyclables sécurisées. Nous nous retrouvons dans une situation où c'est un peu la quadrature du cercle sur cet espace. Nous n'arrivons pas à répondre à toutes les demandes. Même chose un peu sur l'avenue d'Italie, même si ce n'est pas géré par la Préfecture de Police, mais que c'est un équipement géré par la Ville, mais on est quand même confronté sur l'avenue d'Italie aux mêmes types de problématiques et à la difficulté de concilier les différents modes de transport. L'idée nous est venue de savoir s'il ne serait pas pertinent d'envisager, sur l'ensemble du périmètre, c'est-à-dire entre la porte d'Orléans et la porte d'Italie, enfin l'inverse, et sur l'ensemble des rues adjacentes, donc jusqu'à Alésia et jusqu'à Italie, d'avoir une étude urbaine globale qui prenne dans sa globalité la question de l'accès, de l'entrée et de la sortie de Paris de l'A6 A et de l'A6 B et qui permette de répondre à toutes les demandes. Je pense notamment aux questions des pistes cyclables et des transports en commun, pas seulement sur une ou deux avenues, mais sur l'ensemble des rues parallèles, quitte par exemple à décider de consacrer une rue entière, ou plusieurs rues entièrement aux vélos. Je ne suis pas totalement spécialiste de la circulation urbaine, mais je me disais qu'il était un petit peu dommage que depuis des années chaque arrondissement travaille un peu dans son coin avec la meilleure volonté du monde et certainement des avancées aussi bien dans le 13^e et dans le 14^e pour essayer de gérer ces deux avenues et l'absence de vision un petit peu globale qui permettrait peut-être de concilier tous ces objectifs. C'est le sens de ce vœu.

Etienne TRAISNEL : Sur le principe d'une étude, il n'y a pas de difficulté et évidemment il y a des améliorations à proposer. Après, je vais quand même dire ce que nous avons fait au niveau de la porte d'Italie et de l'avenue d'Italie. Dire aussi que l'on travaille en collaboration avec le 14^e, on n'est pas allé effectivement jusqu'à la porte d'Orléans, on travaille aussi en collaboration avec la mairie de Gentilly. Ce serait peut-être bien aussi d'associer les communes limitrophes du Val-de-Marne sur cette étude. Pour reprendre sur la porte d'Italie, il y a eu des travaux d'aménagement l'année dernière qui visaient justement à aménager des continuités pour les cyclistes et les piétons, qui étaient effectivement très dégradés entre le Val-de-Marne et Paris. Il y a des travaux qui sont en cours en ce moment, suite à un budget participatif d'il y a deux ans, d'amélioration, notamment des circulations cyclables sur l'avenue d'Italie et de sécurisation des traversées piétonnes. Bien évidemment, il y a le fameux chantier qui pose des difficultés de la station Maison-Blanche, mais qui à terme nous permettra d'avoir un accès direct à Orly et qui devrait aussi limiter les flux automobiles sur l'avenue d'Italie. Donc, il y a quand même des choses qui ont été lancées. J'ai posé la question et les choses sont plus compliquées dans le 14^e de ce que je comprends, puisque la Préfecture a refusé les projets qui avaient été proposés par la Ville. Tout

cela pour l'instant n'avance pas. Il y a un projet d'études de refonte de la porte d'Orléans, mais qui n'a pas été lancé, contrairement à ce qui a été fait sur la porte d'Italie, parce qu'ils sont en attente.

Et puis les flux automobiles ne sont pas les mêmes. Nous avons 15 290 véhicules par jour porte d'Italie contre 25 760 véhicules pour la porte d'Orléans. Tout cela étant dit, je pense qu'il y a effectivement des choses à faire. Nous connaissons des difficultés sur le 13^e arrondissement, notamment sur la Poterne des Peupliers, où l'on a effectivement des véhicules qui veulent éviter la porte d'Italie et qui passent par là. Ils sont facilités par les GPS et donc je ne nie pas les difficultés, mais il y a quand même un certain nombre de choses que nous avons entreprises et nous avons pris l'habitude de discuter avec la Mairie du 14^e sur les sujets qui nous intéressent collectivement. Nous ne sommes pas opposés à faire une étude plus globale sur ce périmètre et en associant les communes limitrophes.

M. LE MAIRE : Je vais proposer ce vœu à vos suffrages. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 29 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE VŒU EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

V13 2019 11 Vœu relatif à l'installation du club de jeux dans le 13^e arrondissement déposé par Anne-Christine Lang et les élus du groupe « Les Progressistes – Majorité présidentielle »

Anne-Christine LANG : Comme vous l'avez rappelé récemment, Monsieur le Maire, l'autorisation d'implanter une salle de jeux dans le 13^e arrondissement a récemment été accordée à une entreprise qui s'appelle l'Impérial Club, qui avait candidaté. La fermeture de l'ensemble des cercles de jeux parisiens pour des tas de raisons liées à l'opacité des comptes et aux financements de diverses activités répréhensibles, et donc fermeture des cercles de jeux. Arrive en février 2017 une loi sur le statut de Paris, présenté par la Maire de Paris au Conseil de Paris. Dans ce texte, outre la fusion des quatre arrondissements et le transfert d'un certain nombre de compétences de la Préfecture à la Maire, dans ce texte il y a un article qui prévoit la possibilité d'ouvrir des salles de jeux à Paris. Après la disparition des cercles de jeux, l'argument étant qu'une ville comme Paris, première destination touristique au monde, peut peut-être avoir une offre de jeux comme toutes les villes au monde, à la condition expresse que l'on prenne un certain nombre de garanties et que les travers dans lesquels se sont fourvoyés les cercles de jeux ne puissent pas se reproduire. La loi prévoit que, dans un cadre différent, c'est-à-dire non pas en tant qu'association, mais en tant que société commerciale contrôlée par un commissaire aux comptes, avec un contrôle extrêmement accru du Ministère de l'Intérieur, les quelques salles de jeux puissent ouvrir à Paris. Je n'ai pas a priori d'avis sur les salles de jeux, je crois même pour tout vous dire que je n'y ai même jamais mis les pieds de ma vie. Mais il y a certaines cohérences dans ce que l'on dit et ce que l'on vote et ce que l'on met en œuvre, qui m'ont paru essentielles. En effet, quand la Maire de Paris a présenté son texte sur le statut de Paris au Conseil de Paris, tout le monde dans la majorité, dont je faisais partie à l'époque, mais vous aussi, Monsieur le Maire, et l'ensemble des élus socialistes et apparentés ont approuvé ce texte et ont approuvé le texte qui disait que des salles de jeux, qu'une offre de jeux légale, pouvaient ouvrir à Paris. Il se trouve que, se saisissant de cette nouvelle opportunité législative, une société candidate dans un certain nombre d'arrondissements dans le 8^e, de mémoire, dans le 13^e, dans le 9^e respectant en tout point à la fois la loi sur le statut de Paris et le droit du commerce en disant : c'est une possibilité qui m'est ouverte, je la saisis et donc je fais acte de candidature. Très bien, ces gens ont fait acte de candidature, comme la loi le leur permettait. Ils ont obtenu un avis favorable du Ministère de l'Intérieur. Ils n'ont pas obtenu d'avis favorable auprès de la Préfecture, mais ils n'ont pas non plus obtenu un avis défavorable contrairement à ce qui a été indiqué. J'ajouterais que jamais la Préfecture de Police n'émet un avis favorable, c'est une parenthèse.

Après permis de construire et autres, je vous passe les détails, on a donc cette offre et cet établissement qui va ouvrir place de Vénétie en respectant, encore une fois, en tous points, la loi qui a reçu l'assentiment à la fois au Conseil de Paris de l'ensemble des élus conseillers de Paris ici, l'ensemble des maires d'arrondissement de gauche, qui, au moment où ce texte a été voté à l'Assemblée, la majorité socialiste de l'époque qui a examiné ce texte à l'Assemblée a évidemment approuvé ce texte. Et là tout à coup, alors qu'il arrive dans l'arrondissement, on est contre. Ce qui n'a de cesse de me surprendre. Donc, étant donné l'émoi que l'implantation de cette salle de jeux a suscité auprès des riverains, largement entretenu d'ailleurs par vous-même, Monsieur le Maire, puisque vous avez engagé, suscité, force pétition pour s'élever contre cette implantation où mon nom était d'ailleurs jeté en pâture dans ce courrier comme si j'avais commis quelque acte répréhensible. Donc, des pétitions se sont fait jour et les riverains ont manifesté leur inquiétude, notamment sur la question des troubles à l'ordre public. Donc, ce vœu, pour être très brève, appelle donc à ce que le Maire du 13^e se rapproche dans les meilleurs délais du gestionnaire de l'établissement, de la Préfecture de Police et des conseils de quartier, afin que, très vite, une réunion puisse se tenir avec la Préfecture de Police pour nous informer de tout ce que la Préfecture de Police souhaite mettre en place, de façon à garantir la tranquillité des riverains et que les gestionnaires de l'établissement puissent également faire part des contrôles qu'ils effectuent évidemment autour de chacune de leurs salles. Donc, voilà, c'est simplement pour qu'il y ait une réunion qui puisse se tenir avec les riverains dans les meilleurs délais, de façon à ce que l'on puisse donner des garanties. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Que de circonvolutions pour essayer de justifier ton soutien à l'ouverture de cette salle de jeux. On va revenir à des choses simples, je suis un garçon simple, je suis comme ça. J'en reviens à des choses simples. Les choses simples sont les suivantes. Premièrement, je ne suis pas parlementaire. Donc, si tu as voté cette évolution sur le statut de Paris en incluant les salles de jeux, pas moi. Je ne suis pas parlementaire. C'était de l'ordre législatif et c'est la loi qui évoluait. Une chose simple : tu es pour l'ouverture de cette salle de jeux, je suis contre. Ce conseil a voté unanimement contre, en ton absence certes, mais a voté unanimement contre l'ouverture de cette salle de jeux. Le Conseil de Paris s'est prononcé. Ton collègue député de cette circonscription, de la même étiquette politique que toi s'est clairement positionné contre l'ouverture de cette salle de jeux. Il m'a même donné son pouvoir pour voter ce soir, donc visiblement il n'a pas changé d'avis. Je confirme que le député de la circonscription s'est prononcé publiquement contre l'ouverture de cette salle de jeux, mais plus inquiétant : quand le Préfet de Police, lui-même, devant le Conseil de Paris, publiquement, s'exprime pour affirmer un désaccord formel et de manière forte vis-à-vis de la décision de la commission des jeux du Ministère de l'Intérieur, il y a de quoi avoir les plus grandes craintes sur le devenir. Anne-Christine, ce débat est public, je l'ai publié dans *Treize infos*, arrête de dire des contre-vérités. Donc, affirmer ton soutien pour cette salle de jeux m'interroge, en dehors de ta circonscription, contre l'avis de ton collègue. Ça m'interroge ce positionnement, avec une pétition massivement signée par les habitants de ce quartier. Pourquoi une telle position ? Pourquoi un tel soutien affirmé à l'ouverture de cette salle de jeux, ça m'interroge. En tout cas, effectivement, je ne jouerai pas les médiateurs, alors que je suis contre cette ouverture. J'ai pris mes responsabilités, je me suis exprimé, je me suis battu, a priori effectivement j'ai perdu, puisque l'autorisation avait déjà été donnée. La Préfecture de Police, on ne peut pas dire qu'elle ait accompagné l'ouverture, puisque si cette salle n'est pas ouverte, c'est qu'ils ont été très attentifs de manière réglementaire à cette ouverture. Nous verrons ce que cela donne. Je suis très inquiet à plus d'un titre : au titre du respect et de la quiétude des riverains, au titre aussi de la gestion de ce site, mais ça sera effectivement à l'État d'en assurer l'encadrement, au titre des personnes qui y perdront beaucoup d'argent aussi, parce que ça fait partie de mes interrogations. En tout cas, je suis contre l'ouverture de cette salle de jeux. J'ai écrit aux riverains en disant, signalez-moi toutes les dérives pour que je puisse m'en emparer, puisque la loi prévoit une clause de revoyure. Fin 2020, il va y avoir une prolongation ou

une interruption de cette autorisation. Je prendrai évidemment position à ce moment-là si je suis toujours maire ou mon successeur, on verra. En tout cas, on ne va pas me faire devenir pour cette salle de jeux, alors que j'ai toujours été contre.

Par ailleurs, tu as publié un communiqué, très étonnant d'ailleurs, pour nous annoncer l'ouverture de la salle de jeux, visiblement tu deviens porte-parole de l'Imperial Club. Il est écrit, « j'ai donc pris l'initiative dans les meilleurs délais d'une réunion qui réunira la Préfecture de Police, la direction de l'Imperial Club, les conseils de quartier et les élus locaux qui devront être, régulièrement et sur le long terme, associés à l'implantation de cet établissement dans le 13^e ». Si tu as pris l'initiative, je ne vois pas pourquoi tu me demandes de la prendre à ta place. Assume tes responsabilités. Quand tu organises des réunions, généralement tu les fais dans ton coin. J'attends avec intérêt de voir que tu organises une réunion dans la circonscription de ton collègue contre son avis, mais ça fait partie de vos relations. On verra comment elles s'établissent dans le temps. En tout cas, moi évidemment je ne vais pas voter ce vœu, je ne suis pas le porte-parole de l'Imperial Club et je serai par contre un acteur attentif sur l'évolution de cet établissement.

Anne-Christine LANG : Je ne vous autorise pas à me parler sur ce ton. Je ne vous autorise pas à me tutoyer. J'aimerais que vous explicitiez vos propos sur les interrogations qui sont les vôtres concernant mon soutien au respect de la loi. Je pense que vous avez à plusieurs reprises dit que ma position qui est encore, je le répète, uniquement le respect de la loi, que cela vous interrogeait, j'aimerais bien que vous soyez un petit peu plus précis sur ces insinuations que je trouve, pour ma part, absolument diffamatoires et désolantes et je ne suis pas loin d'ailleurs de demander un enregistrement pour reprendre mot à mot vos propos et pour voir s'il y a effectivement matière à diffamation. Je vous ferai également remarquer qu'au moment où vous avez été consulté au Conseil de Paris, vous n'avez à aucun moment dit votre opposition à l'implantation des salles de jeux dans Paris. Donc, au bout d'un moment, si vous voulez, on peut bien voter un truc à un moment et puis à partir du moment où ça s'applique, être contre. Ce n'est pas ma position. Soit je vote contre, parce que je suis opposée, soit j'y suis plutôt favorable, parce que moi à titre personnel, je trouve qu'avoir deux trois salles de jeux dans la première destination touristique du monde, ça ne me choque pas plus que ça, donc je vote pour et à partir du moment où il y a des candidats pour ouvrir une salle de jeux, en toute logique, je dis OK puisque c'est conforme à la loi, OK, ouvrez, on ne peut pas s'y opposer, c'est conforme à la loi. Voilà, c'est tout simplement ça. Entendant les riverains et prenant en compte les préoccupations des riverains, je pense qu'il serait de bon aloi de pouvoir réunir les responsables de l'Imperial club et la préfecture de police et les riverains via les conseils de quartier pour essayer d'apaiser les choses et d'apaiser l'espace public. Par ailleurs, je vous rappelle, si vous voulez, que je suis un peu conseillère de Paris du 13^e arrondissement et qu'à ce titre, je peux également m'intéresser à des sujets qui ne sont pas directement dans ma circonscription. Donc, je vous demande de préciser ce que vous insinuez de façon extrêmement inélégante dans vos propos.

M. LE MAIRE : Je n'insinue rien du tout. Je regarde les choses très simplement. Je me suis exprimé à de très nombreuses reprises en indiquant que ça me semblait être la pire des propositions de lieu pour le 13^e dans ce quartier. Je m'interroge quand cette proposition...enfin ce que je dis est partagé par l'ensemble de notre conseil d'arrondissement, hormis vous, puisqu'il faut que je vous vouvoie, avec plaisir. Je vois une nouvelle distance, mais ça fait juste 25 ans que l'on se tutoie, mais on va passer au vouvoiement, pas de problème. Si c'était une absence de respect, j'ai dû avoir une absence de respect pendant 25 ans, toi aussi, parce que tu m'as tutoyé pendant 25 ans, mais ce n'est pas grave. Donc, on va passer au vouvoiement. Je m'interrogeais effectivement alors que le député de la circonscription concernée, également conseiller de Paris est contre, qu'il y a une pétition largement signée par 5 000 personnes qui ont exprimé leur opposition ferme, que beaucoup d'associations sont rentrées dans le débat pour dire que ça semblait extrêmement stigmatisant, y compris, parce qu'ils allaient chercher une clientèle spécifique par leur nom et je m'interrogeais de ton acharnement, de votre acharnement à soutenir l'ouverture de cette salle de jeux. Voilà, j'ai le droit de m'interroger ? Dernière chose, sur le

respect de la loi, nous sommes ici des politiques et les responsables politiques ne sont pas là uniquement pour regarder le respect de la loi. En l'occurrence une parlementaire comme vous est là pour la changer la loi, la faire voter, la faire évoluer et pas simplement pour la faire respecter. Nous, comme le centre d'hébergement tout à l'heure, évidemment ça se fait dans un cadre légal et l'on a droit évidemment de s'y opposer.

Nous sommes là pour exprimer des avis d'opportunité. C'est notre rôle. Même quand c'est légal. Quand c'est légal, ça ne veut pas dire qu'il faut le faire. Ça veut dire que ce n'est pas interdit. Et donc je confirme que cette autorisation a été donnée et donc cette ouverture n'est pas interdite, mais en opportunité je m'y oppose. J'ai fait voter des vœux, je me suis exprimée en Conseil de Paris, ça suffit.

Marie-Pierre de la GONTRIE : Simplement pour préciser un petit peu les sujets sur lequel pour ma part, puisque je remercie Anne-Christine LANG de me permettre de caser moi aussi que je suis parlementaire, j'ai posé une question écrite au ministre de l'Intérieur. Pourquoi ? Il y a deux sujets. Il y a la législation dont on peut penser ce que l'on veut, les casinos restent interdits, les cercles de jeux sont autorisés pour une période expérimentale de trois ans. Je souhaite juste que l'on essaie de voir les choses de manière un peu rationnelle. Ce qui est assez étrange, en tout cas ce qui a motivé personnellement la question écrite que j'ai posée, c'est que l'on a eu ce débat sur ce projet précis en Conseil de Paris, je parle du projet du cercle dont on parle aujourd'hui. Le Préfet de Police était présent, comme toujours ou son représentant, j'ai le PV, car j'aime bien savoir très exactement ce qui s'est dit. Effectivement, il dit à ce moment-là, je vous le lis juste, ce sont les séances des 14-15-16 et 19 novembre 2018. Il dit : *« dans le cas d'espèce évoqué ici devant votre conseil, je rappelle que le préfet de police a été saisi à deux reprises dans le cadre de l'instruction de ce projet et qu'au regard des différents éléments d'appréciation et d'analyses portées par les services de police, il n'a pas été en mesure d'émettre un avis favorable. »* Il y a effectivement la préoccupation des riverains, du quartier, etc. Ce qui m'a interrogé et c'est en ce sens que j'ai interrogé le Ministre de l'Intérieur, je verrai dans le délai de deux mois la réponse qui me sera donnée. C'est pourquoi est-ce que l'autorisation finalement est donnée, puisque l'autorisation est nationale et que l'avis du préfet n'est que consultatif, pourquoi est-ce que le préfet de police donne à deux reprises, je lis son intervention, un avis défavorable ? Et pourquoi est-ce que néanmoins l'autorisation est donnée ? Ça m'interroge et pour le coup dans une vie très ancienne, j'ai eu à m'occuper de ce genre de questions et donc c'est vrai que ça m'interroge. Cela a été le sens de ma question au Ministre de l'Intérieur. Pourquoi, alors que, néanmoins.

Anne-Christine LANG : Ce que vous dites est totalement juste, sauf que le Préfet de Police que j'ai eu au téléphone m'a dit attention, nous n'avons pas émis un avis défavorable. Nous n'avons pas émis d'avis favorable. Et ce n'est pas à toi que je veux dire, chère Marie-Pierre, ce n'est pas à toi que je vais expliquer que dans le volapük administratif, il y a une forte nuance. Le Préfet aurait pu émettre un avis défavorable et il ne l'a pas fait. Il n'a pas souhaité émettre un avis favorable, ce qui paraît-il est très différent. Je dois dire que je l'ai appris à cette occasion. La différence spontanément ne sautait pas aux yeux. Sauf que ça m'était expliqué à plusieurs reprises en me disant, il est faux de dire que le Préfet a émis un avis défavorable. C'est juste factuellement faux. Il n'a pas souhaité émettre un avis favorable, ce qui est très différent. Par ailleurs, il se dit que le Préfet de Police, après s'être expliqué publiquement sur ce dossier, alors que normalement il est tenu à la réserve sur les avis qu'il émet, a été un petit peu tancé en haut lieu, on va dire cela comme ça, puisque le Préfet ne s'exprime jamais sur les avis qu'il émet sur ce type de dossier. Il me semble que ça lui a été un petit peu reproché. J'insiste, parce que paraît-il la nuance est de taille. Je te la soumetts : il n'a pas émis un avis défavorable et in fine il vient d'accorder le permis de construire.

M. LE MAIRE : Effectivement, ce n'était pas banal d'entendre le Préfet de Police ou son représentant s'exprimer publiquement, de manière très solennelle devant le Conseil de Paris pour dire publiquement son opposition à l'ouverture de cette salle de jeux à cet endroit. Ce n'était pas banal du tout. Alors je n'en

connais pas les raisons, j'imagine que ça ne concernait pas uniquement l'inquiétude des riverains, mais en tout cas ça m'a interrogé. Une fois cela dit, je vais soumettre le vœu d'Anne-Christine LANG à vos suffrages. Qui vote pour ? LR vote aussi pour l'ouverture de la salle de jeux, ça gagne à être noté sur le PV. Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 4 (3 élus du groupe Les progressistes-Majorité présidentielle (M^{mes} LANG et ESQUIEU et M. NGO) et 1 élu du groupe Les Républicains (M. SHOUKRY)

CONTRE : 24

ABSTENTION : 1 élue du groupe UDI-Modem (M^{me} GALLOIS)

LE VŒU EST REJETÉ À LA MAJORITÉ

Il est largement repoussé.

V13 2019 12 Vœu relatif aux jardins d'enfants déposé par Anne-Christine LANG et les élus du groupe « Les Progressistes – Majorité présidentielle »

Anne-Christine LANG : Ce vœu porte sur les jardins d'enfants et plus particulièrement sur les jardins d'enfants de Paris Habitat, c'est-à-dire ces jardins d'éveil qui scolarisent des enfants entre l'âge de 2,5 et 6 ans à Paris. Il y en a 22 dans l'ensemble de Paris et 4 dans le 13^e arrondissement. Je voudrais dire en préalable tout le bien que je pense des jardins d'enfants qui sont des structures que je connais très bien puisque j'ai été adjointe à la petite enfance pendant 15 ans ici et que j'ai eu l'occasion de travailler avec eux de très très près. Donc, je sais la qualité du travail qu'ils effectuent, je connais la qualité des éducatrices de jeunes enfants qui s'occupent des enfants, j'ai une partie de ma famille d'ailleurs dont les enfants ont fréquenté ces jardins d'enfants. Je vois très très bien ce que sont les jardins d'enfants et encore une fois je voudrais évidemment rendre hommage à la qualité du travail qu'ils effectuent. À telle enseigne que j'ai reçu récemment les représentants nationaux des jardins d'enfants avec lesquels j'ai eu un long échange suite à la loi Blanquer et aux adaptations qu'il allait falloir effectuer pour respecter la loi. Voilà le contexte de ce vœu. La loi Blanquer impose donc l'instruction obligatoire à partir de l'âge de trois ans et ces structures qui sont donc des structures municipales gérées exclusivement par la Ville, avec des personnels Ville et qui dépendent de la direction de la famille et de la petite enfance, qui sont des structures petite enfance devront forcément accepter un certain nombre d'aménagements pour rentrer dans le cadre de la loi qui impose la scolarité obligatoire à l'âge de trois ans. Ceci étant dit, on est en train, dans le cadre de la préparation de la CMP au début du mois de juin de discuter avec nos collègues et amis sénateurs, ainsi qu'avec le gouvernement, sur la façon dont les jardins d'enfants pourraient s'adapter au nouveau cadre législatif. Je dois dire qu'encore une fois, pour les avoir rencontrés très longuement la semaine dernière, la fédération des jardins d'enfants est plutôt totalement disposée à s'adapter au nouveau cadre législatif que l'on va leur proposer. Et donc dans ce cadre, et dans le cadre de l'adaptation de ces jardins d'enfants à la rentrée dans deux ou trois ans, ma question porte sur les intentions de la Ville pour ces 22 jardins d'enfants. Ce qui m'a été dit à plusieurs reprises, et à juste titre, sur ces jardins d'enfants, c'est qu'ils scolarisaient des enfants porteurs de handicaps. Ces enfants porteurs de handicaps, autour de 13 % de mémoire, étaient certainement mieux pris en charge dans les jardins d'enfants que partout ailleurs. Ma question, étant donné que nous sommes très attachés à l'accueil des enfants porteurs de handicaps, très attachés à ce qu'ils soient évidemment accompagnés dans les meilleures conditions, je voulais savoir quel était le chiffre de personnel supplémentaire mobilisé pour l'accueil des enfants porteurs de handicaps dans les jardins d'enfants du 13^e arrondissement. Je pense que je reposerai cette question pour l'ensemble des jardins d'enfants à Paris au moment du Conseil de Paris.

Joanne KOUASSI : À ce stade, pour moi, c'est un vœu qui est prématuré, dans la mesure où le Sénat qui a reconnu le travail, la qualité de l'accueil des enfants porteurs de handicaps ou non par les jardins

d'enfants, le Sénat et les sénateurs se sont mobilisés, les sénateurs socialistes, mais pas uniquement. Ils se sont mobilisés en reconnaissant ce travail pour défendre les jardins d'enfants et non pour faire en sorte qu'ils ferment. Aujourd'hui, je respecte le travail parlementaire, il n'est pas question d'une fermeture dans deux ans ou trois ans puisque le Sénat a obtenu un amendement qui fait bénéficier aux jardins d'enfants d'une dérogation. Aujourd'hui, je n'ai pas d'éléments permettant de dire qu'il faut mettre en place une réflexion pour transformer des jardins d'enfants, puisqu'aujourd'hui il n'est pas dit que les jardins d'enfants auront à fermer dans deux ou trois ans.

En ce qui concerne l'accueil des enfants porteurs de handicaps, Anne-Christine a remarqué aussi qu'il y avait un accueil des enfants porteurs de handicaps qui est de qualité. Et au-delà du nombre de personnels supplémentaires, on peut apporter des éléments de réponse. Aujourd'hui, ce que l'on peut dire, c'est que ces enfants sont bien pris en charge, souvent bien mieux que dans une structure qui ne permet pas de prendre en compte leur handicap. L'intégralité des personnels qui accueillent ces enfants est formée pour le faire et aujourd'hui fournit une qualité d'accueil qui est satisfaisante et procède à un accompagnement de qualité pour ces enfants et pour leur famille. Je pense qu'il serait dommage de casser ce qui existe depuis maintenant longtemps.

M. LE MAIRE : Je vais vous repasser la parole à Madame LANG. Avant je voudrais dire effectivement que le plus sage serait de reporter l'examen de ce vœu ultérieurement. On va attendre que la loi soit définitivement votée. La loi prévoyait deux ou trois ans. C'était évidemment très raide pour arrêter cette activité jardins d'enfants au regard de l'évolution de l'obligation d'instruction. Le plus sage serait peut-être de le retirer en attendant de voir comment la CMP se prononce par rapport à cette divergence de textes entre le Sénat et l'Assemblée nationale.

Anne-Christine LANG : Encore une fois, il n'est pas forcément question de fermer les jardins d'enfants, dans la mesure où si les jardins d'enfants veulent rester en l'état. Il suffit tout simplement qu'ils adoptent le statut juridique du hors contrat. Et donc ils restent exactement comme ils le sont actuellement et qu'ils se conforment aux exigences du hors contrat et ils pourront parfaitement continuer à fonctionner en acceptant toutes les conditions et d'ouverture et de contrôle par l'Éducation nationale. Donc, ça ne veut pas dire fermeture, cela veut dire que les jardins d'enfants structure municipale telles qu'on les connaît actuellement ne pourront pas simplement pour des raisons légales être reconduits en l'état. Dans le quotidien du fonctionnement, ils changeront simplement de statut, mais pourront très bien être pérennisés. Pour répondre à Madame KOUASSI, ma question sur la question des enfants porteurs de handicaps est assez précise. Encore une fois pour avoir assez souvent pratiqué ces structures, on se rend compte que les enfants porteurs de handicaps étaient très nombreux à y être accueillis, que le médecin de PMI il y a quelques années quand un nouveau médecin de PMI, quand elle est arrivée à la PMI du 13^e, qu'elle a visité tous les jardins d'enfants de Paris Habitat, elle est revenue en me disant, ce n'est pas possible d'accueillir autant d'enfants handicapés dans de telles conditions et donc elle a fait réduire la capacité d'accueil des jardins d'enfants de Paris Habitat, parce qu'il y avait trop d'enfants handicapés, elle a exigé que tous les enfants porteurs de handicaps soient vus par la PMI, ce qui n'était pas le cas. Donc, la question des enfants porteurs de handicaps dans les jardins d'enfants de Paris Habitat, c'est un vrai sujet. Et pour compléter ce que je dis, Madame KOUASSI, il se trouve que les enfants porteurs de handicaps étaient accueillis sans aucun personnel supplémentaire pour les accueillir dans bien des jardins d'enfants. On avait l'éducatrice de jeunes enfants, on avait l'équivalent de l'ATSEM et l'on n'avait aucun personnel supplémentaire parfois pour accueillir dix enfants porteurs de handicaps. C'est la raison pour laquelle je réitère ma question sur le nombre total de personnes mises à disposition des jardins d'enfants de Paris Habitat pour accueillir les enfants porteurs de handicaps, sachant que dans le cadre de l'école inclusive, on a des objectifs assez ambitieux en la matière.

Marie-José RAYMOND-ROSSI : Nous avons actuellement en France une mobilisation des agents des crèches. Par une loi, le gouvernement veut remettre en cause les taux d'encadrement, je ne vois pas

avec les taux d'encadrement que veut mettre en place ce gouvernement dans les crèches comment pourront être accueillis les enfants en situation de handicap ? D'autre part, je voudrais aussi rappeler à Madame LANG que je ne suis pas certaine qu'au budget de l'Éducation nationale la prise en charge des enfants handicapés en milieu scolaire montre une montée en puissance des personnels encadrants. Nous avons beaucoup d'enfants en France qui n'ont pas d'accompagnement en milieu scolaire.

M. LE MAIRE : J'ai essayé de tendre une perche en disant que ce vœu ne nous semblait pas opportun, qu'il fallait attendre la clôture du débat et puis la loi définitive, mais visiblement cela n'a pas été suivi. Je vais soumettre ce vœu à vos voix. Si on pouvait ne pas être interrompu toutes les trente secondes. Normalement dans un conseil, on se respecte et l'on respecte les temps de parole des uns et des autres. Je vais soumettre ce vœu à vos suffrages. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 5 (3 élus du groupe Les progressistes-Majorité présidentielle (M^{mes} LANG et ESQUIEU et M. NGO), 1 élue du groupe UDI-Modem (M^{me} GALLOIS) et 1 élu du groupe Les Républicains (M. SHOUKRY)

CONTRE : 24

ABSTENTION : 0

LE VŒU EST REJETÉ À LA MAJORITÉ

V13 2019 13 Vœu relatif à la crèche, rue de Tolbiac (13e) déposé par Anne-Christine LANG et les élus du groupe « Les Progressistes-majorité présidentielle »

Anne-Christine LANG : Je vais revenir sur la question de l'opération d'urbanisme qui était prévue à l'angle entre le Moulin des Prés et la Rue de Tolbiac, qui prévoyait la rénovation d'un certain nombre de logements, rénovation absolument indispensable. La rénovation qui ne fait même pas débat tant ces logements étaient vétustes. Et donc profitant de la rénovation encore une fois totalement indispensable de ces logements, la Ville a souhaité annexer la parcelle en face, en face de la rue qui est donc la parcelle au 158 Tolbiac pour y construire un immeuble de R+7 et démolir la crèche. Autant je considère que, encore une fois, l'opération d'urbanisme sur la première parcelle et sur la rénovation est absolument indispensable, autant je m'interroge sur deux choses : la nécessité absolue d'annexer la parcelle numéro 2, de refaire je ne sais pas combien de logements, plus de 80 de mémoire, mais enfin un R+7 alors que l'on est dans une demande des Parisiens d'essayer de limiter la densité urbaine surtout dans un arrondissement comme le nôtre. Donc, dans cet environnement, je m'interroge sur cette volonté de bétonner, de densifier, d'annexer cette parcelle, de démolir cette crèche qui n'a rien demandé et de construire des immeubles et de bétonner encore et toujours plus cet arrondissement qui a quand même déjà beaucoup souffert. Pour cette question de densité, je ne suis pas favorable à cette opération ni à cet immeuble de R+7. Il se trouve que cette crèche est un élément du patrimoine remarquable de la Ville de Paris et qu'elle figure dans un certain nombre de livres d'architecture comme étant un exemple de tel architecte, etc. Cette crèche est considérée comme un patrimoine remarquable. Donc, à la fois, je m'oppose à la destruction de cette crèche pour y construire encore et toujours un R+7 et d'autre part, pour des raisons simplement patrimoniales, je ne vois absolument pas la raison qui justifierait que l'on démolisse cette crèche. À titre personnel et de façon plus générale, je suis assez opposée à la destruction des crèches et des écoles qui font vraiment partie du patrimoine du 13^e arrondissement. Je m'opposerai systématiquement à la destruction des crèches et à la destruction des écoles. Je trouve que ça fait partie de la vie, partie du patrimoine. Nous avons rénové des crèches au 49 Masséna qui étaient des crèches qui dataient de l'après-guerre. On les a gardés, parce que c'est un témoignage, c'est un signe. Et donc cette crèche du 158 Tolbiac, je suis résolument opposée à sa destruction. Il se trouve que j'ai été entendue puisque les ABF viennent d'émettre un avis négatif à la démolition de la crèche. Manifestement, les ABF partagent mon avis, que rien ne justifie la démolition de cette crèche et j'espère

que la Commission du Vieux Paris, que j'ai également saisie, pourra faire de même. Donc, j'émet le vœu que cette opération soit, avec évidemment Paris Habitat, entièrement reconsidérée, que dans les meilleurs délais, on puisse procéder à la rénovation des logements. Cela me paraît indispensable, que l'on rénove ces logements, mais que l'on fasse baisser la densité sur les deux parcelles, que l'on donne un peu d'air, un peu de respiration au quartier et surtout que l'on préserve cette crèche. Voilà le sens de ce vœu.

M. LE MAIRE : Ce serait intéressant de savoir qui est dans la rénovation des crèches. On a déposé un vœu de substitution sur table qui permet, j'espère, de concilier les visions, en tout cas d'ouvrir les deux possibilités et les deux visions, ce serait bien d'en prendre connaissance pour savoir si « vous » acceptez ce vœu de substitution. Je laisse la parole à Francis COMBROUZE pour la réponse.

Anne-Christine LANG : Ça suffit, encore une allusion comme ça, je demande une suspension de séance.

Francis COMBROUZE : Je ne fais pas lecture mot à mot du vœu que vous avez sur table. Pour tous les lecteurs, c'est une feuille d'une page. Cela rappelle les trois délibérations que nous avons adoptées. Cela indique que dans les concertations menées depuis 2016 avec les locataires et l'ensemble des riverains, notamment ceux du passage Moulinet, qui sont vraiment les premiers concernés par la coexistence avec la crèche actuelle, que beaucoup de solutions sont étudiées et possibles. Il s'agit de la situer dans un nouveau cœur d'îlots au plus proche du solarium étendu de la piscine de la Butte aux Cailles et donc sur un nouveau jardin à la place du système minéral central près de la tour qui sera réhabilitée et des deux barres qui seront donc démolies au profit de nouveaux logements. C'était ça l'idée du déplacement de la crèche. L'opération peut fonctionner sans le déplacement de la crèche. On peut laisser la crèche là où elle est si l'on ne souhaite pas la bouger. Le vœu propose d'examiner les différentes options pour que les orientations initiales du projet soient préservées, c'est-à-dire démolir les deux barres de logement de la parcelle dite Paris Habitat, réhabiliter ce que l'on appelle la Tour au-dessus du parking, reconstruire une offre de 106 logements neufs sociaux, réhabiliter les 44 logements sociaux dits de la Tour. Et faire peut-être un peu moins de logements intermédiaires. Si on ne peut pas démolir la crèche à l'emplacement existant, on ne la déplacera pas. L'idée est de s'adapter à toutes les situations et pourquoi pas examiner la réhabilitation de la crèche actuelle 158 Tolbiac tel que ça a été fait pour la crèche Max Jacob du même architecte, même béton, même brique. Voilà ce vœu qui consiste à laisser ouvertes toutes les possibilités selon l'avis définitif que nous donnera l'ABF qui a pu évoluer dans sa réflexion, je le signale.

M. LE MAIRE : Est-ce que le vœu de substitution qui ouvre les deux hypothèses de nature à nous rassembler, est-ce que Madame LANG accepte de retirer son vœu au profit du vœu de l'exécutif tel qu'il a été déposé sur table ?

Anne-Christine LANG : Je ne suis pas sûre d'avoir tout compris. Sur la question de la densité, on garde la densification de la parcelle numéro 1, c'est ça ? Et sur la parcelle numéro 2, on réhabilite la crèche, point barre ? Je voterai évidemment contre ce vœu, avec tout le respect que j'ai pour vous, cher Francis, je ne suis pas sûre qu'il n'y ait pas entourloupe.

Francis COMBROUZE : Il y a 32 logements en moins si l'on conserve la crèche. Si on la réhabilite, on ne fait plus de logements à la place.

Anne-Christine LANG : Votre peut-être n'est pas de nature à me rassurer.

M. LE MAIRE : Concernant ce vœu, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 6 (3 élus du groupe Les progressistes-Majorité présidentielle (M^{mes} LANG et ESQUIEU et M. NGO), 1 élue du groupe UDI-Modem (M^{me} GALLOIS), 1 élu du groupe Les Républicains (M. SHOUKRY) et M. FERRIER)

CONTRE : 23

ABSTENTION : 0

LE VŒU EST REJETÉ À LA MAJORITÉ

Qui vote le vœu de substitution ?

POUR : 23

CONTRE : 6 (3 élus du groupe Les progressistes-Majorité présidentielle (M^{mes} LANG et ESQUIEU et M. NGO), 1 élue du groupe UDI-Modem (M^{me} GALLOIS), 1 élu du groupe Les Républicains (M. SHOUKRY) et M. FERRIER)

ABSTENTION : 0

LE VŒU EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

V13 2019 14 Vœu relatif aux mesures de carte scolaire dans le 13e déposé par Anne-Christine Lang et les élus du Les Progressistes – Majorité présidentielle

Anne-Christine LANG : C'était simplement pour avoir un bilan un peu des mesures de carte scolaire suite au CDEN. Sauf erreur de ma part, mais je peux me tromper, je ne suis pas sûre que l'on ait eu un bilan des mesures des ouvertures et des fermetures. Par ailleurs, même si j'ai suivi cela un peu dans la presse, c'était pour avoir plus de détails ici. J'ai vu qu'il y avait eu un certain nombre de redécoupages du périmètre scolaire, savoir qui avait présidé au choix des redécoupages des périmètres scolaires. Je pense notamment au redécoupage qui, de l'avis d'un certain nombre de parents d'élèves, ont précipité la fermeture des classes et des parents d'élèves que j'ai rencontrés qui m'ont expliqué qu'il y avait un lien entre le redécoupage et la fermeture des classes, puisque forcément les classes avaient perdu des effectifs, mais je vous donnerai des détails si vous le souhaitez. Quelles sont les grosses écoles sur lesquelles un redécoupage vous a semblé nécessaire en raison notamment de la baisse démographique ? Je voudrais également un bilan. Nous sommes dans un contexte de très forte baisse démographique à Paris, il y a donc des fermetures de classe, ce qui est assez normal. De savoir s'il y avait eu des points très chauds, avec une forte baisse démographique qui a nécessité éventuellement un redécoupage pour agrandir le périmètre ou au contraire pour le réduire. Enfin, des choses que vous connaissez par cœur. Par ailleurs, j'aurais bien voulu avoir un bilan, toujours dans le même esprit, de la question des dérogations pour voir les écoles qui étaient en tension ou au contraire celles qui étaient quasiment vides.

M. LE MAIRE : Quasiment vides, nous n'en sommes pas là.

Anne OLIVIER : Je pense que le bilan du CDEN relève des autorités académiques. Sur le 13^e, je crois que j'avais déjà abordé un certain nombre d'éléments. Donc, très rapidement, parce que dans les détails, ce serait un peu long, ce sont cinq postes supplémentaires, mais malheureusement la disparition des maîtres, plus que de classes. Nous avons eu d'autres fermetures, une à la maternelle Espérance, Wurtz, forcément Yéo-Thomas puisque l'école ferme et une à Jenner. Je vous rappelle que le CDEN a lieu en février sur des estimations d'effectifs qui datent du mois de décembre ou de janvier. C'est toujours un petit peu délicat à se faire, je veux bien le comprendre. Par ailleurs, au niveau des ouvertures, il y a eu une ouverture à la maternelle Tolbiac qui était totalement nécessaire, à Louise Bourgeois. On est toujours dans la montée de cette école polyvalente sur la ZAC et une au 40 Jenner. Nous avons eu l'ouverture pour la nouvelle école 94 Jeanne d'Arc qui remplace Cité Doré. Le rectorat a estimé à trois

postes et demi sur cette école, y compris une demie décharge du directeur bien sûr. Les autres mesures, comme je les avais déjà données, c'est la fusion du 66 et 71 Dunois qui devient une seule école et le rattachement de la Maison des 5 sens à l'élémentaire Gourdault qui a mis un certain temps, mais qui a fini par arriver. Donc, voilà pour le moment où nous en sommes de la carte scolaire. Un groupe d'ajustement a été prévu comme je l'avais expliqué pour un certain nombre d'écoles sur lesquelles j'avais des interrogations sur ces estimations, notamment la maternelle Wurtz. Les derniers effectifs que j'ai sur cette école se montent entre 110 et 115. Je ne sais pas si la directrice a fait les radiations des enfants qui déménagent pour le moment. Voilà où nous en sommes sur la carte scolaire. Par contre, nous avons un certain nombre de points de tension sur la place Jeanne d'Arc, donc on va voir au groupe d'ajustement dont je ne connais pas la date. Je crains qu'il ne soit un petit peu en train de glisser vers la fin du mois de juin.

Ce qui n'est pas forcément la situation la plus simple pour les uns et les autres. Autre point de tension, la place Jeanne d'Arc. Avec l'ouverture du 94 Jeanne d'Arc, remplacement de Cité Doré, on se trouve dans ce secteur de l'arrondissement avec une difficulté potentielle d'accueillir les enfants qu'il est actuellement un petit peu difficile de jauger. J'ai fait une réunion avec l'inspecteur de circonscription. Nous avons été obligés de faire évoluer les périmètres. Les périmètres ont essentiellement concerné la fermeture de Yeo Thomas et l'ouverture d'une nouvelle école maternelle à six classes, en capacité maximale. Donc, il a fallu redécouper le périmètre. En accord avec l'Éducation nationale, il a été choisi pour pouvoir faire ça un petit peu en douceur de faire un périmètre commun aux maternelles 94 Jeanne d'Arc, celle qui ouvre et le 46 Jenner et de faciliter les passerelles entre la maternelle et l'élémentaire. Il fallait reprendre un petit peu le périmètre, il y a eu quelques petits rajustements qui ont fait des cascades un petit peu. Le deuxième où nous avons travaillé, c'est sur la ZAC. Nous avons une difficulté avec l'école Grand Moulin. C'est une école prévue au départ comme maternelle qui a été transformée en cours de route en polyvalente, ce qui ne rend pas les choses très simples. Elle est à vol d'oiseau et même à pied à 100 mètres de l'école Louise Bourgeois. Comme on avait des difficultés d'équilibrage sur les deux écoles, nous avons, avec l'Éducation nationale, les directeurs et les parents, convenu d'un périmètre commun sur cette école, périmètre qui permet également de pouvoir faire face à une montée en charge de la future école dont je ne connais pas encore le nom et qui se nomme pour l'instant B1 B3. C'est le travail que nous avons fait sur le périmètre. Par ailleurs, nous avons en accord avec l'Éducation nationale décidé que la maternelle et l'élémentaire Vandrezanne, dans un point d'atterrissage à deux ou trois ans, deviennent une polyvalente, puisqu'il y a le problème du site Bobillot sur lequel nous ne pouvons pas reconstruire quelque chose de pérenne. Nous avons retravaillé les périmètres pour petit à petit amener la maternelle élémentaire sur un seul site et en même temps essayer de conforter les maternelles. Nous avons une difficulté dans l'arrondissement que vous connaissez bien, c'est en fait les petites maternelles isolées qui sont très fragiles. L'idée était de conforter la maternelle Espérance et la maternelle Tolbiac. Pour la maternelle Tolbiac, cela se concrétise puisque nous avons ouvert une cinquième classe qui permettra de conforter l'école élémentaire Damesme. Pour Espérance, il y a eu une fermeture, mais les effectifs ont un petit peu bougé. Donc, on peut dire que là on commence peut-être à voir l'effet de changement de périmètre, puisqu'il y a un petit peu plus d'enfants que l'année dernière, notamment en petite section. Les périmètres sur les autres écoles sont des périmètres qui ont été modifiés les années précédentes, notamment pour tenir compte sur l'école dont vous parlez, le foyer dont parlent souvent les parents, comme tous les foyers, on essaie qu'ils puissent être rattachés à plusieurs écoles, les arrivées se faisant tout au long de l'année. C'est la meilleure façon de pouvoir accueillir au mieux en fonction des âges d'enfants que l'on ne connaît pas au préalable. Sur Wurtz, il y a eu une petite modification de périmètre, il y a deux ou trois ans, je crois, qui s'est faite. Il y a eu une partie qui est allée vers Wurtz et une petite partie qui est allée vers Brillat-Savarin, mais ça porte sur un nombre d'effectifs très faibles, de trois à cinq élèves potentiellement sur trois ans.

M. LE MAIRE : Voilà une réponse extrêmement exhaustive.

Anne-Christine LANG : Il manque juste la question des dérogations, notamment sur la façon dont sont gérés les rapprochements de fratrie.

Anne OLIVIER : La commission a eu lieu jeudi et vendredi. Je ne peux pas faire un bilan total de dérogation. Pour les écoles, j'ai plusieurs configurations dans l'arrondissement où il y a un élémentaire alimenté par une maternelle isolée et par une maternelle à côté de l'élémentaire. Les réponses sont toujours les mêmes. Les rapprochements de fratrie, je comprends, les parents ont un petit en maternelle à Brillat-Savarin, l'aîné passe au CP à Wurtz, il demande le rapprochement à la maternelle Wurtz. Sauf à fermer totalement Brillat-Savarin, on ne peut pas déshabiller une école totalement lorsqu'il y a un rapprochement de fratrie étayé par un autre motif, comme cela arrive régulièrement. Dans ce cas-là, on accepte la dérogation, c'est comme cela qu'elles sont traitées depuis des années. C'est valable aussi pour Domrémy et les écoles Jeanne d'Arc.

M. LE MAIRE : Voilà une réponse tout à fait exhaustive. D'ailleurs c'était plus une question qu'un vœu. En tout cas, il y a été répondu. Je peux considérer que le vœu tombe du coup ? Oui. Nous allons passer au vœu suivant.

LE VŒU EST RETIRÉ

V13 2019 15 Vœu relatif à la mémoire de René Le Gall déposé par Jean-Noël Aqua, Vincent Boulet, Marie-Ange Cardan, Francis Combrouze, élu-es du groupe communiste – Front de Gauche

Vincent BOULET : Il s'agit d'un vœu demandant qu'une plaque soit posée au 36 rue des Cordelières, là où a habité René Le Gall, juste en face du square du même nom, juste pour signaler et rendre hommage à René Le Gall qui a demeuré dans cet immeuble et qui était ouvrier, syndicaliste, élu de notre arrondissement, communiste au conseil municipal du 13^e arrondissement, vice-président du conseil général de la Seine et qui a été fusillé par les nazis comme otage en mars 1942. Il y a une petite coquille sur la date de l'exécution de René Le Gall dans le vœu qui sera corrigé s'il est adopté.

M. LE MAIRE : Cela me semble tout à fait légitime, sauf s'il y a une demande d'intervention particulière, nous pourrions le voter, j'espère à l'unanimité. Je vais le soumettre à nos voix. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 28

CONTRE : 1 élue du groupe UDI-Modem (M^{me} GALLOIS)

ABSTENTION : 0

LE VŒU EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

V13 2019 16 Vœu relatif aux événements de la Pitié-Salpêtrière du 1er mai 2019 déposé par Jean-Noël Aqua, Vincent Boulet, Marie-Ange Cardan, Francis Combrouze, élu-es du groupe communiste – Front de Gauche

Jean-Noël AQUA : Une présentation rapide, car nul besoin de s'étendre sur ces sujets. Je voudrais revenir sur la question de la Pitié Salpêtrière. En fait, des incidents qui avaient donné lieu à une grosse agitation médiatique, pas mal de *fake news* de la tête de l'État et même de la part de certains de nos élus d'arrondissement. Vous le savez, il y a eu lors de la manifestation du 1^{er} mai une charge de la part des forces de l'ordre sur le cortège syndical et sur la tête du cortège syndical qui a donné lieu parce qu'on a beaucoup parlé de ces personnes qui se sont réfugiées à la Pitié Salpêtrière mais la question est de

savoir pourquoi se sont-elles réfugiées à la Pitié Salpêtrière. Nous avons désormais plusieurs témoignages, plusieurs récits de journalistes aussi, plusieurs vidéos qui montrent et qui tentent à montrer très clairement que ce mouvement de foule venant se réfugier à la Pitié Salpêtrière fait suite à un mouvement des forces de l'ordre contre le cortège syndical, chose qui est relativement inhabituelle dans les différentes stratégies de maintien de l'ordre et qui montre une véritable évolution dans les ordres qui ont été donnés aux forces de l'ordre sur le maintien de l'ordre de cette manifestation. Donc, c'est probablement un gouvernement qui a donné des ordres très précis pour mettre la pression sur ce cortège syndical. C'est évidemment alarmant et c'est la raison pour laquelle de nombreuses associations, dont la LDH et d'autres en fait, nous alertent sur ce fait là.

Nous souhaiterions qu'une enquête soit faite, afin d'éclaircir ces événements, d'éclaircir le lien qu'il a pu y avoir ce 1^{er} mai entre le mouvement de foule qui vient se réfugier à la Pitié Salpêtrière et les directives qui ont été données aux forces de l'ordre et aussi que les résultats de cette enquête qui soit menée nous soient communiqués, afin que nous puissions, en tant qu'élus, avoir un avis clair et circonstancié sur le lien qui est fait entre la doctrine de maintien de l'ordre, désormais appliquée par le gouvernement et transmise par le Préfet et la répression à laquelle nous avons pu assister. C'est quelque chose qui est évidemment général à toutes les manifestations, nous le savons, mais comme nous savons qu'il y a beaucoup de manifestations qui se finissent en particulier sur le 13^e arrondissement, on ne peut qu'être sensibles à ce point-là en tant qu'élus du 13^e. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je vais répondre directement. Ce que nous avons connu ce 1^{er} mai, mais aussi le 1^{er} mai précédent n'est en effet pas banal. Ce n'est pas banal, parce que ça fait deux 1^{er} mai consécutifs où l'on constate une présence très importante de casseurs, après on peut mettre toutes les dénominations que l'on veut, dont une part qui viennent de l'étranger. Très armés, très aguerris, très organisés et qui viennent, non pas pour défendre le droit des travailleurs, mais pour détruire, casser, attaquer, s'en prendre aux policiers. C'est la première chose pas banale. L'année dernière, nous avons eu affaire à une technique de maintien de l'ordre qui a conduit à essayer de séparer les deux manifestations, celle des casseurs et celle des, entre guillemets, « vrais manifestants ». En tout cas, la manifestation, la partie démocratique de la manifestation, on va le dire comme ça, ou en tout cas pacifique et qui a conduit à laisser casser, une partie de ces casseurs au bout du boulevard de l'Hôpital. C'est le 5^e qui a beaucoup subi, avec beaucoup de destructions. Et puis, il y a eu le 1^{er} mai de cette année où il s'est passé beaucoup de choses, où les casseurs étaient également présents. Ils ont d'ailleurs à un moment donné attaqué ou en tout cas bousculé le cortège de la CGT. Cela montre que leur engagement politique n'est pas d'une grande clarté. Ils ont effectivement forcé les portes de la Pitié Salpêtrière, ce qui a permis après à d'autres personnes de s'y réfugier. Ils ont attaqué le commissariat et là chacun a vu les images, avec des engins bélier. Ils ont attaqué l'école Fagon dont le bâtiment a été sauvé grâce à la réaction de la gardienne et de sa fille qui ont déclenché l'alarme anti-intrusion, ce qui a permis à la police d'être alertée et d'intervenir très rapidement. Mais s'il n'y avait pas eu cette action, je crains que l'établissement ait subi quelques difficultés plus fortes. Les deux portes ont été défoncées à coups de grille d'arbres, pour dire les choses. Et puis, la banque dont les portes ont été fracturées, avec une tentative de mise d'incendie qui heureusement a avorté grâce à l'intervention de la police. Incendie qui aurait pu être très grave pour les six étages d'habitation qui sont au-dessus. Il y a eu également des interventions musclées de la police, avec des manifestants, je parle de la partie pacifique de la manifestation, qui ont été plus qu'incommodés par des gaz lacrymogènes, avec ensuite les mouvements que l'on connaît. Notamment un certain nombre d'entre eux sont allés se réfugier de bonne foi, j'imagine, dans la Pitié, une fois les portails cassés. Évidemment, il ne s'agit pas de montrer ces personnes du doigt. Quand la première partie du vœu a été présentée, ce qui me dérangeait c'est qu'il n'y ait pas assez de choses... Que l'on fasse la transparence sur ce qui est passé et que l'on demande une enquête et qu'elle nous soit présentée me semble logique, normal. Après des événements comme ceux-ci, il convient toujours de faire la transparence et j'y suis évidemment favorable. C'est pour cela que nous avons présenté un deuxième vœu sur table qui me semble plus équilibré pour demander la transparence sur tout. Ensuite,

sur les actions des casseurs et comment les choses sont analysées, y compris sur la partie où les manifestants ont été bousculés, j'emploie ce terme générique, pour ne pas rentrer dans le détail, cela me semble plus équilibré. C'est pour cela que nous avons présenté ce vœu sur table. Je voulais savoir si votre groupe acceptait cette substitution.

Jean-Noël AQUA : Bien sûr nous l'acceptons. Juste une petite remarque sur le fait que les violences sont toutes inacceptables et bien sûr nous avons regonflé déjà dans un premier temps- le vœu pour le repréciser. Il n'empêche que les violences qui viennent de la part des forces de l'ordre sont particulièrement à dénoncer. On ne peut pas les mettre sur un même pied d'égalité, car les forces de l'ordre sont dépositaires précisément de la force légitime et doivent l'utiliser dans un contexte de proportionnalité et encadré par la loi. Qu'il y ait des délinquants, nous sommes les premiers dans les cortèges syndicaux à essayer de les limiter et à être parfois en rapport musclé avec eux pour les exfiltrer. Pour nous, ce sont des délinquants qui dévalorisent le combat que l'on porte en fait et qui pour moi sont clairement anti-syndicaux. Pour moi, c'est clairement des délinquants. En revanche, voir de la violence de la part des forces de l'ordre, là ça pose un problème et j'aurais du mal à mettre une symétrie entre les deux. En revanche, tel que c'est écrit, cela nous convient.

M. LE MAIRE : Nous faisons voter ce vote de substitution. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

LE VŒU EST RETIRÉ ET REMPLACÉ PAR LE VŒU DE L'EXÉCUTIF

V13 2019 21 Vœu relatif aux mouvements de foule du 1^{er} mai 2019 dans le 13^e arrondissement présenté par Jérôme COUMET, Laurent MIERMONT et l'exécutif municipal

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 élue du groupe UDI-Modem (M^{me} GALLOIS)

LE VŒU EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Q13 2019 01 Question relative au projet de surélévation rue Aumont posée par Jean-Baptiste OLIVIER et les membres du groupe LRI

Habib SHOUKRY : Il est prévu de surélever un immeuble de logements sociaux qui fait actuellement entre 3 et 5 étages, en lui ajoutant deux à trois étages. Or la rue Aumont est une rue en forme de coude qui est assez courte, 60 mètres de long, 8 mètres de large. C'est vrai que cette densification aura des impacts en termes à la fois d'ensoleillement et de vue pour les riverains. Aussi nous avons une question à vous remonter. Est-il indispensable de poursuivre ce projet ? Dans le cas où il serait indispensable de le poursuivre, serait-il possible de revoir la hauteur des surélévations ?

Francis COMBROUZE : L'immeuble dont on parle réunit 85 logements qui sont des logements réservés, vous le savez peut-être, aux fonctionnaires de police. Nous parlions des policiers à l'instant. La réhabilitation pour un peu plus de 1,5 million d'euros, ce qui est environ 18 000 euros par logement inclus, c'est vrai, la production d'une douzaine de logements par surélévation à deux endroits différents. La rue Aumont est très courte, c'est l'une des rues les plus courtes du 13^e, elle forme un angle. C'est vrai que les surélévations prévues sont conformes au plan local d'urbanisme, au PLU, au gabarit constructible, on peut donc le faire. Nous avons reçu avec le Maire les riverains du trottoir d'en face qui pourraient subir les désagréments de cette surélévation. Lettre a été faite aux riverains le 14 mai pour indiquer que l'on a saisi la direction de l'urbanisme de la manière dont les critiques qui ont été apportées

peuvent trouver réponse. Ce n'est pas évident. J'ai fait une réponse prudente au sens où HSF comme la direction de l'urbanisme regarde la manière dont l'insertion des nouveaux logements pourrait mieux se réaliser vis-à-vis des terrasses des riverains existants. Ce sont eux qui subiraient demain qu'il y ait de nouvelles terrasses, donc de nouveaux logements en face de chez eux. Mais à ce stade, je ne peux pas dire oui ou non à cette baisse possible de la production de logements. HSF a des droits à construire, a son permis de construire obtenu, il y a un recours contentieux qui est fait par les ou l'un des riverains. Il y a aussi un recours gracieux, donc nous avons demandé un examen de la situation. Je pense que d'ici les vacances, nous en saurons plus pour répondre définitivement aux riverains. Mais le fait qu'il y ait un recours contentieux n'arrange pas non plus les choses.

M. LE MAIRE : J'ai reçu personnellement les riverains qui nous ont exprimé leur mécontentement. Le permis était déjà adopté. Donc, quand un permis est adopté, c'est évidemment plus difficile de revenir dessus à ce moment-là de l'opération.

Merci beaucoup pour votre attention. Nous avons fini à une heure raisonnable.

Fin de séance.